



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO (*départ à 23h10 – absent à compter du vote de la délibération n° 46/2015 et jusqu'à la fin de la séance*), Mme CASEL, M. MONIN, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, Mme LE BAIL, M. LIPIETZ, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes BOYER, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*arrivée à 20h52 – absent pour le vote des comptes rendus des séances du 6 et 27 mars et la présentation des décisions*), Mme KADRI, M. BULCOURT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. VIDAL	par M. FERREIRA NUNES
Mme LOUDIERE	par M. LECAVELIER
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme GRIVOT	par Mme DUBOILLE
Mme DUMONT-MONNET	par M. MOSTACCI
M. MILLE	par M. OBADIA
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

Approbation du Compte rendu de la séance du 6 mars 2015.....	3
Approbation du Compte rendu de la séance du 27 mars 2015.....	3
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	4
Information concernant les rythmes scolaires, le Projet éducatif territorial et les fermetures de classe.....	4
1. Délibération n° 41/2015 : Hommage public et octroi de la citoyenneté d'honneur de la Commune de Villejuif à Aurélie CHATELAIN, à titre posthume.(Rapport).....	9
2. Délibération n° 42/2015: Demande de protection fonctionnelle de Madame DUBOILLE-OBADIA, 3ème adjointe au Maire, et de Monsieur OBADIA, 6ème adjoint au Maire, pour faits de menaces.(Rapport n°15-05-101).....	10
3. Délibération n° 43/2015 : Décision modificative N° 1 sur l'exercice 2015 - Budget Ville.(Rapport n°15-05-104).....	13
4. Délibération n° 44/2015 : Approbation d'une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la dotation d'action parlementaire pour des travaux de mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et de la MPT Valles inscrits au budget communal pour l'année 2015.(Rapport n°15-05-103).....	25
5. Délibération n° 45/2015 : Conventions entre la commune et le bailleur Immobilière 3F définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction de 22 logements locatifs sociaux sis au 2 rue Edouard Vaillant - Approbation et signature. (Rapport n°15-05-201).....	27
6. Délibérations n° 46/2015 à 47/2015 : Lancement de la consultation (dialogue compétitif) en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement sportif au 48 avenue Karl Marx et au 55 rue Youri Gagarine, autorisation de signature, et autorisation de demande de subvention (Rapport n°15-03-204).	29
7. Délibération n° 48/2015 : Approbation d'une convention de PUP entre la société SCCV Villejuif 124 Paris et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 124 avenue de Paris et 77/79 rue Jean Jacques Rousseau.(Rapport n°15-05-203).....	34
8. Délibération n° 49/2015 : Périmètre de sectorisation scolaire - 5/9 avenue de la République et 49/51 avenue de la République – Modification.(Rapport n°15-05-304).....	36
9. Délibération n° 50/2015 : Avenant n° 1 à la convention de réciprocité entre la ville de Villejuif et le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour la mise à disposition de berceaux dans les différentes crèches de la ville de Villejuif et dans la crèche hospitalière du Groupe Hospitalier Paul Guiraud.(Rapport n°15-05-303).....	38
10. Délibération n° 51/2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL 94).(Rapport n°15-05-202).....	39
11. Délibération n° 52/2015 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ASSOCIATION NOUVELLES VOIES pour les années 2015 à 2018 - Approbation et signature.(Rapport n°15-05-301).....	41
12. Délibération n° 53/2015 : Marché de fournitures de livres et de documents culturels, de supports multimédia et de partitions pour le réseau de lecture publique (médiathèque Elsa-Triolet, bibliothèques jeunesse Gérard-Philippe et Pasteur) - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande et autorisation de signature du marché à lots séparés.(Rapport n°15-05-302).....	43
13. Questions orales.....	45
14 Questions diverses.....	49
15 Vœux.....	50

Monsieur le Maire

En introduction, je tiens à vous informer du retrait du rapport 15-05-102 (Demande d'attribution de Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre au titre de l'année 2015). Son examen était prématuré compte tenu des discussions qui se poursuivent avec la CAVB.

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 6 mars 2015**

Madame TIJERAS

Dans mon intervention en page 38, il convient de remplacer « Monsieur OBADIA » par « Madame OBADIA ».

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE
Avec la modification demandée

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 mars 2015**

Monsieur GIRARD

Monsieur le Maire, nous vous avons adressé une lettre ouverte à la suite du dernier Conseil municipal. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce courrier relatif au respect des élus minoritaires, aux allusions sexistes, morphologiques, professionnelles, qui ont été distillées en séance. Le compte rendu de ce dernier Conseil ne reprend pas ces échanges et provocations. Il n'est donc pas fidèle à la teneur sur cette dimension particulière.

Notre courrier vous interpellait plus globalement sur le rôle de notre Conseil et de ses élus. Nous l'affirmons à nouveau et encore : un Conseil municipal n'est pas qu'un passage obligé, qui peut être contraignant pour une municipalité, mais un lieu de débat démocratique, de confrontation de points de vue. A l'occasion, nous ferons le compte Monsieur le Maire. Nous mesurerons le décalage important entre vos engagements en Conseil à répondre à telle ou telle question, à tel ou tel sujet. *Quid* des réponses aux questions orales ? *Quid* de la commission culture ? Vous avez mis en place une méthode surprenante pour les prises de décisions. Vous décidez, vous concertez un cercle restreint, vous communiquez dans VNV, et vous faites voter en Conseil municipal.

Ce n'est plus une démocratie participative, ni même consultative, mais une démocratie que je qualifierais de « *fait accompli* ». On retrouve bien là les gènes d'un ancien président de la République UMP. Selon les nouvelles méthodes, après l'audit financier qui a fait « *pschitt* », nous découvrons dans VNV le projet d'Office Municipal des Sports (OMS), avant même que la politique sportive ne soit discutée en Conseil, alors que vous vous y étiez engagé. J'imagine qu'il en est de même pour la circulation et les limitations de vitesse.

Monsieur le Maire, respectez votre opposition, apportez-nous les informations en toute transparence, tenez vos promesses. La démocratie en sortira grandie. Nous nous abstiendrons sur ce compte rendu.

Madame DA SILVA

En page 43, dans le deuxième paragraphe, j'évoque les baisses de crédits pour les associations sportives. Il convient de préciser « hors USV ».

Madame GANDAIS

En page 16, au sujet du PLU, il est indiqué que nous prévoyons de limiter les constructions à 7 étages, contre 6 dans la version précédente. Il faut remplacer « contre 6 » par « contre 10 ».

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Avec les modifications demandées

*10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)*

- **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

DONT ACTE

- **Information concernant les rythmes scolaires, le Projet éducatif territorial, et les fermetures de classe.**

Monsieur le Maire

Le support de présentation sera annexé au compte rendu.

Madame OUCHARD

A l'issue des Conseils d'écoles, 19 écoles de Villejuif ont répondu négativement au sujet de la réflexion autour de l'aménagement des nouvelles activités scolaires. La réponse de Madame LAPORTE, directrice académique, nous est parvenue le 17 avril. Elle nous confirme que nous pouvons maintenir le planning actuel de la semaine.

Villejuif ne mettra pas en place les Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) dès la rentrée 2015. Cependant, une fois signé en présence de Monsieur le préfet, la Directrice académique, la Direction départementale de la cohésion sociale, Monsieur le Maire et la CAF, le Plan Educatif Territorial (PEDT) nous permettra de percevoir le fonds de soutien, qui fait suite au fonds d'amorçage.

Nous menons actuellement une réflexion partagée autour du PEDT. Le 13 avril, la première réunion d'élaboration du PEDT nous a permis d'identifier cinq grands axes :

- Travailler la coopération avec l'école et la ville :
 - favoriser la fluidité de la journée pour l'enfant ;
 - coordonner le scolaire et le périscolaire.
- Renforcer l'offre périscolaire et extrascolaire :
 - pause méridienne ;
 - activités qui abondent l'école et l'extrascolaire.
- Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité :
 - partage de définitions communes au personnel municipal, à l'éducation nationale et aux personnes impliquées dans les activités co-éducatives.
- Renforcer les conditions de la réussite scolaire :
 - moyens que la commune peut apporter pour offrir les conditions nécessaires aux familles qui en ont besoin pour favoriser la réussite éducative.
- Accompagner les parents et valoriser leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant :
 - permettre aux parents d'enfants en maternelle et en élémentaire de « *s'installer dans l'école* ».

Les ateliers ont été lancés le 11 mai et s'achèveront le 28 mai. Des synthèses seront effectuées par le groupe de pilotage restreint du PEDT. Le document sera présenté en bureau municipal le 2 juin. Une version corrigée sera soumise au comité de pilotage le 9 juin. Enfin, le PEDT sera soumis au Conseil du 26 juin. Nous envisageons une signature le 8 juillet.

Enfin, je dois évoquer la fermeture annoncée de classes dans les groupes scolaires de Villejuif :

- Fermeture d'une classe :
 - école maternelle Joliot-Curie ;
 - école maternelle Jean Vilar ;

- école maternelle Karl Marx ;
- école maternelle les Hautes Bruyères ;
- école élémentaire Paul Langevin.
- Fermeture conditionnelle d'une classe :
 - école maternelle Paul Langevin ;

Nous avons été reçus à l'inspection académique le 20 mai pour débattre de ces fermetures. Nous avons échangé sur la méthodologie de comptage utilisée par nos directions. L'objectif est d'affiner les chiffres pour éviter ces fermetures. Une réponse est attendue entre le 20 et le 30 juin.

Monsieur le Maire

Nous avons déjà assisté à une audience collective, à laquelle étaient présents des représentants de plusieurs villes et des parents d'élèves. Lors de la réunion du 20 mai, nous avons défendu notre position vis-à-vis de ces fermetures. Il a été convenu avec la DASEN que chaque directeur d'école concerné, la Directrice de l'éducation de Villejuif et l'Inspectrice se rencontrent au début du mois de juin pour effectuer un nouveau comptage, de manière nominative. L'objectif est de s'assurer que les chiffres que nous avançons sont justes, ce qui justifie notre opposition à ces fermetures.

Monsieur GIRARD

Encore une fois dommage ! Vous avez lancé une fausse concertation pour aboutir au *statu quo*. Tout cela est un gâchis énorme pour tous, y compris pour votre équipe municipale et votre adjointe en charge de l'éducation qui s'était impliquée, et que nous rejoignons sur certaines propositions. Les enfants de Villejuif ne bénéficieront donc pas de nouvelles activités périscolaires à la rentrée. Une nouvelle fois, vous résumez l'ambition éducative et sociale à un compte bancaire.

Vous communiquez beaucoup sur le peu. Le PEDT, que vous mettez en place, n'a qu'une vocation de communication. Il est vide de projet à ce jour. Il permet accessoirement de bénéficier des aides de l'Etat et de la CAF. Nous vous demandons à nouveau des informations à ce sujet.

Domage, car parmi les grandes avancées républicaines, il y a l'école. Pendant 10 ans, elle a subi de nombreux reculs. Aujourd'hui, la réforme des rythmes, comme celle du collège, est une nouvelle étape de sa nécessaire refondation. Vous avez manqué de courage en proposant aux services de l'Etat de ne rien faire à Villejuif. Vous n'avez pas voulu arbitrer, et vous vous êtes contenté de relayer des positions corporatistes.

Domage, car certains scénarii travaillés dans l'intérêt de l'enfant, y compris par vous et les parents d'élèves, permettaient aux scolaires d'accéder à de nouvelles activités.

Rien ne change ! Nous en sommes au même point que l'an dernier ! A quelques semaines des congés d'été qu'allez-vous dire aux parents pour la prochaine rentrée ? Villejuif ne travaille pas à

l'intérêt de l'enfant. Ce n'est même pas du 20 km/h, comme votre plan de circulation, mais du sur place, voire de la marche arrière.

A propos des fermetures de classe, nous nous associons à la démarche de notre député, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, qui a alerté Madame la Directrice de l'Education nationale sur les risques de fermetures de classes à Villejuif à la prochaine rentrée. Si elles peuvent toujours se justifier selon des critères mathématiques, elles ne nous semblent nullement s'expliquer au regard de l'intérêt de l'enfant.

Madame CORDILLOT

Nous devons parler du PEDT. Or il n'a été question que de problèmes de calendrier. Le PEDT devra être examiné en juin, sans que les objectifs du projet éducatif n'aient été débattus au préalable. J'aurais aimé que vous nous parliez de projet éducatif et pas uniquement de méthodologie.

J'ai l'impression que vous n'avez pas mené de réflexion dans ce domaine. Je rappelle que Villejuif portait un projet éducatif local reposant sur cinq grands axes très largement débattus et a travaillé avec l'ensemble des intervenants. Sont-ils abandonnés ou repris en partie ? Je souhaiterais que nous abordions des questions de fond.

S'agissant des fermetures de classe, j'étais également présente lors du rassemblement devant l'inspection académique. Dans notre ville, le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés en maternelle est en baisse constante. Seules deux sections seront mises en place dans deux écoles. En outre, il est regrettable que ces fermetures concernent des quartiers prioritaires au titre du contrat de ville.

Certes, il est nécessaire de se mettre d'accord sur une méthode de comptage. Mais cette démarche ne résout pas la question de fond des moyens globaux affectés à l'Education nationale dans notre pays. Nous devons dénoncer le manque de moyens pour nos enfants.

Monsieur le Maire

Lors de l'audience du 20 mai avec la DASEN, nous avons traité de la question de l'enfant au cœur de l'école. Nous avons défendu différents éléments.

Une fermeture de classe à l'école Jean Vilar aurait pour conséquence d'augmenter le nombre d'enfants par classe à 29,3. Cette école n'est pas en Refondation de l'Education Prioritaire (REP) ou rattachée à un collège en REP. Nous avons cependant mis en avant que cette école allait entrer dans une seconde phase de travaux. Nous avons mis la DASEN devant ses responsabilités.

S'agissant de Joliot-Curie et de Karl Marx, la taille des salles de classe ne permet pas d'accueillir autant d'enfants par classe.

Nous nous sommes limités à comparer les méthodes de comptage.

Madame OUCHARD

Nous avons effectué un travail de fond concernant la politique de la ville. Nous avons ainsi retourné les arguments utilisés par Madame VALLAUD-BELKACEM pour sortir ces groupes scolaires des Zones d'Education Prioritaire (ZEP). Actuellement, nous constatons qu'une mixité sociale émerge sur le secteur Joliot-Curie. Or on nous retire les moyens de la consolider. Lors de la dernière audience, Madame LAPORTE (Inspectrice Académique) m'a fait comprendre que des moyens seraient maintenus pour les enseignants, et non pour les enfants.

Nous avons demandé par écrit quels seraient les moyens alloués aux écoles Joliot-Curie et à Pasteur. Dans cette dernière, les chiffres concernant les enfants boursiers ou les enfants en retard à l'entrée en sixième ne coïncident pas avec ceux de l'inspection académique. Nous avons fait valoir que nous faisons face à une population non francophone. Les parents sont dans l'incapacité de remplir un dossier de bourse. Cette situation soulève le problème de l'absence de poste d'assistance sociale alloué pour le scolaire.

Concernant le PEDT, la concertation se poursuivant autour des grands axes, je ne peux pas vous les présenter dans le détail. Dès que des synthèses auront été rédigées, je me ferai un plaisir de les détailler.

Un Projet Educatif Local (PEL) a été mis en place en 2004 à Villejuif. Les services m'ont assuré qu'il avait été modifié en 2008. Je n'en ai pas retrouvé la trace. Il portait trois grands axes, dont un volet sur le co-éducatif. Le PEDT ne permet pas à ce stade de balayer le PEL, car nous n'avons pas encore abordé la petite enfance et la jeunesse. Nous allons coordonner le PEL et le PEDT par étapes.

Enfin, concernant les fermetures de classes, nous avons décrit à l'inspection académique la manière dont nos enfants sont pris en charge dans les groupes scolaires. Nous avons apporté des précisions concernant les salles de classe à Joliot-Curie, à Pasteur ou à Paul Vaillant-Couturier. Cette dernière est confrontée à des problématiques particulières. J'ai demandé qu'une attention particulière y soit apportée dans l'un des cinq courriers transmis à la ministre, aujourd'hui sans réponse. Cette école accueille un certain nombre d'enfants dont les familles vivent en hôtel social. Nous constatons un phénomène de flux migratoires d'enfants. Il s'agit de familles habitant chez l'hébergé qui, pour des raisons de familiales ou professionnelles, demeurent trois mois dans la ville, partent deux mois en province, avant de revenir à Villejuif. Ce phénomène concerne une vingtaine d'enfants, qui vont et viennent dans nos classes. Il avait été pointé lors de l'audience du 17 avril par d'autres villes.

Monsieur le Maire

Je suis ravi que notre député PS se manifeste pour s'opposer aux fermetures des classes. Cependant, je rappelle que le gouvernement a pris la décision transformer les ZEP en REP. Par ailleurs, la DASEN est incapable de s'engager pour nous dire ce qu'il se passera dans les quatre ans à venir. Nous n'avons aucune visibilité sur les classes qui sortent des ZEP.

Madame OUCHARD

J'ai lu les comptes rendus des Conseils d'administration des collèges Pasteur et Guy Môquet. J'ai pu constater que les dotations globales des heures allouées aux collèges étaient en diminution. Lorsque l'Inspectrice académique nous assure que les moyens alloués seront maintenus pendant trois ans, je m'interroge réellement.

Madame CORDILLOT

Tous les tenants de la baisse de la dépense publique sont responsables de ces situations.

1. Délibération n° 41/2015 : Hommage public et octroi de la citoyenneté d'honneur de la Commune de Villejuif à Aurélie CHATELAIN, à titre posthume

Monsieur le Maire

Villejuif a récemment été profondément touchée, dans les circonstances que vous connaissez tous : l'assassinat d'une jeune femme, Aurélie CHATELAIN, qui n'avait rien à voir avec le plan d'attaque terroriste de l'auteur de son meurtre. Cette jeune femme a déjoué par son courage et sa combativité une possible tragédie qui devaient frapper des églises et des lieux publics. La population de Villejuif et de ses environs a largement soutenu notre mouvement de reconnaissance et de solidarité.

Je voudrais tous vous remercier de votre présence lors de ces manifestations. La ville de Caudry vous exprime également ses remerciements. Je m'y rendrai fin juin pour remettre les messages de solidarité et de condoléances que nous avons recueillis à l'accueil de la mairie ainsi que le fonds de soutien destiné à sa petite fille. Je transmettrai également solennellement le résultat de notre délibération qui vise à élever Aurélie CHATELAIN au rang de citoyen d'honneur de Villejuif.

Ces événements ne doivent en aucun cas créer des fractures parmi les habitants. Depuis notre prise de fonction, nous avons eu à cœur de resserrer les liens sociaux et de créer un véritable bien vivre ensemble. Cette démarche a été illustrée déjà en 2014 avec le moment phare de la cérémonie des vœux, donnant le meilleur exemple de ce que nous entendons par l'expression « *tous ensemble* ».

Au-delà des mots, il faut des projets. Nous y travaillons. Nous soutenons des fêtes de quartier, des fêtes de voisins, Villejuif Fête, la fête de la nature, la fête de la musique, la fête de la ville et bien d'autres événements culturels. Ces manifestations nous rassemblent sans distinction. Nous voulons œuvrer pour le bien vivre ensemble. Notre Union Citoyenne est bien décidée à tenir ce cap. J'y veillerai.

Je passe maintenant au rapport.

Le dimanche 19 avril au matin, le corps sans vie d'Aurélie CHATELAIN a été découvert, dans sa voiture, rue du Docteur-Pinel à Villejuif.

Les résultats préliminaires de l'enquête ont démontré que la jeune femme avait succombé à une blessure par balle, survenue à la suite d'une altercation avec un jeune homme, apparemment en train de projeter un attentat contre une ou plusieurs églises de la ville. Lors de l'altercation, le terroriste présumé s'est également blessé. Il a donc renoncé à son projet et a tenté de regagner son domicile. C'est en bas de ce dernier, que blessé, il a été arrêté par les forces de police.

Cette rencontre tragique et fortuite a empêché le terroriste présumé de commettre un ou plusieurs attentats sur le territoire communal, attentats qui n'auraient pas seulement atteint la communauté catholique visée, mais la communauté villejuifoise dans son ensemble.

Suite à ce décès, et à l'annonce de l'arrestation du tireur présumé, une vive émotion a ainsi été ressentie à Villejuif, dans le village d'origine de la jeune femme, Caudry, mais aussi dans la France entière.

Aurélié CHATELAIN, 33 ans, maman d'une petite fille de 5 ans, professeure de danse était venue à Villejuif pour un stage professionnel de quatre jours. Elle séjournait dans un hôtel de la ville. Ses proches et le Maire de Caudry ont rappelé son dynamisme, son engagement citoyen et associatif, et l'amour qu'elle portait à sa fille.

Au regard des circonstances, je propose au Conseil municipal de rendre hommage à Aurélié CHATELAIN, en la nommant notamment citoyenne d'honneur de la commune de Villejuif.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur GIRARD

Je voulais vous assurer notre soutien et notre unité républicaine. Cependant, je n'ai pas apprécié votre préambule, dans lequel vous avez justifié un certain nombre d'axes à travers ce drame. Vous auriez pu faire preuve de plus de dignité.

- 2. Délibération n° 42/2015 : Demande de protection fonctionnelle de Madame DUBOILLE-OBADIA, 3ème adjointe au Maire, et de Monsieur OBADIA, 6ème adjoint au Maire, pour faits de menaces. (Rapport n°15-05-101)**

Monsieur CARVALHO

Entre le samedi 28 février et le dimanche 1^{er} mars 2015, vers 23 h 00, une affiche représentative de Monsieur le Maire, se trouvant normalement sur les panneaux d'affichage municipaux de la ville, a été glissée dans la boîte aux lettres personnelle du domicile de Monsieur et Madame OBADIA. Cette affiche était déchirée au niveau du visage du Maire et portait, au dos, au marqueur rouge, l'inscription suivante « *VOUS ETES LES PROCHAIN SALOP* ».

Madame DUBOILLE, épouse OBADIA, a déposé plainte pour ces faits le 5 mars 2015, au Commissariat du Kremlin-Bicêtre. Ils ont demandé la protection fonctionnelle à la ville à cette même date.

Cette menace s'adresse directement et personnellement à Madame DUBOILLE et son mari. Cette menace leur est adressée du fait de leurs fonctions en tant qu'adjoints au Maire de Villejuif, le support utilisé pour cette menace étant particulièrement explicite à cet égard.

Le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement, les articles L. 2123-34 et L. 2123-35 organise un droit à la protection fonctionnelle pour les élus municipaux, à l'instar de ce qui existe pour les agents publics.

La première commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur HAREL

La ville de Villejuif vient d'honorer à juste titre la mémoire d'Aurélie CHATELAIN pour son courage et le malheur qui a frappé sa famille. Comme tout le monde, depuis que l'ordre du jour de ce Conseil a été rendu public, je constate que, sans prendre la peine que soient débattus les sujets d'intérêt général à l'ordre du jour, nous examinons en second point la demande de deux élus. Leur requête est de pouvoir bénéficier d'une protection fonctionnelle par la municipalité, à la suite de la découverte d'un bout de papier dans leur boîte aux lettres.

Lorsque le Maire de notre commune, ainsi que des élus, ont effectivement été agressés devant témoin et sur la voie publique, il y avait matière à une réaction formelle de notre ville. Aujourd'hui, il ne s'agirait que d'un bout d'affiche arraché et gribouillé, puis laissé dans une boîte aux lettres. La requête annonce qu'il est question de menaces directes et personnelles, du fait de leur fonction d'élus. Nous n'y voyons qu'une insulte à ignorer, si c'est un inconnu qui l'a déposée, ou un début d'autocritique, si ce papier a été déposé par le demandeur lui-même.

Rappelons que la protection fonctionnelle d'un élu a deux facettes. Elle est invoquée soit dans le cas de menaces ou dommages réellement subis, soit lors de poursuites judiciaires ou financières engagées à l'encontre de cet élu. Elle peut mettre en œuvre la protection des personnes et des biens, et surtout la prise en charge de la responsabilité de l'élu dans le cadre de ses fonctions électives.

Les recherches de jurisprudence montrent que ce deuxième volet est le plus souvent le but de la protection fonctionnelle. Il faut savoir qu'un arrêt de la Cour de cassation pénalise l'octroi illicite de la protection à un élu, et exige de la collectivité sollicitée une instruction rigoureuse. Nous savons déjà que la ville devra probablement supporter une coûteuse procédure lancée par la veuve de Monsieur Georges Marchais, suite au changement précipité de la place qui déplaisait à ces deux demandeurs. Nous savons également que ces mêmes demandeurs ont engagé des poursuites judiciaires à l'encontre d'un élu pour tenter de récupérer quelques euros.

Nous pouvons donc nous interroger sur cette demande de protection fonctionnelle sans justification. Rien n'interdit de supposer qu'il puisse s'agir, sous couvert de ce statut privilégié, d'une tentative de bénéficier d'une amnistie préventive, voire d'une impunité pré-organisée, ou d'une assurance responsabilité tout risque illimitée contre leurs actions éventuelles, aux frais du contribuable.

Dans le contexte de restriction budgétaire drastique que notre deuxième adjoint en charge des finances nous rappelle depuis 15 mois, à quelles responsabilités et à quelles dépenses la municipalité s'engagerait-elle par avance au bénéfice des demandeurs en frais de justice, d'avocats et de communication ?

J'invite le Conseil à bien étudier la situation et à prendre les mesures répondant à la vérité des faits. A ce stade du dossier, et en tout état de cause, rien ne justifie de voter favorablement pour cette demande de protection juridique.

Madame LEYDIER

Je vais également voter contre ce rapport. Je ne pense pas que ce soit une priorité.

J'ai le sentiment, Monsieur OBADIA, que vous avez des difficultés avec la Poste. Vous aviez déjà évoqué les problèmes de facteurs dans le dossier de la place Georges Marchais. Il est à nouveau question de boîte aux lettres, que vous devez être le seul à surveiller entre 23 h 00 et minuit.

On se moque de nous et des Villejuifois. J'invite la majorité à faire preuve d'un peu plus de sérieux.

Madame CASEL

Ces propos sont très choquants ! Si j'avais reçu un tel message, je n'en aurais pas dormi pendant plusieurs jours ! Monsieur CARVALHO a eu plusieurs fois ses pneus crevés parce qu'il est adjoint au maire. Il n'a jamais porté plainte.

Il est normal qu'ils demandent la protection. Vous n'êtes pas humains !

Madame TIJERAS

Madame CASEL, vos propos sont excessifs.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Pourrions-nous suspendre la séance pour décider ensemble de notre vote ?

➤ La séance est suspendue de 21 heures 17 à 21 heures 20.

Monsieur le Maire

La ville paie une assurance pour couvrir ce genre de situation. Cette décision ne va pas entraîner de coût supplémentaire.

La situation des élus concernés a été soumise au Service juridique de la ville, qui a proposé cette solution. Nous appliquons donc un processus validé par l'expertise de nos services.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

6 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)
8 CONTRE (M. VIDAL représenté par M. FERREIRA NUNES, Mme ARLE,
M. HAREL, Mme TIJERAS, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, M. BADEL)

**3. Délibération n° 43/2015 : Décision modificative N° 1 sur l'exercice 2015 – Budget Ville.
(Rapport n° 15-05-104)**

Monsieur LECAVELIER

Après le vote du budget primitif en mars, compte tenu des différentes notifications reçues des services de l'Etat en avril, nous devons procéder à des ajustements de prévisions budgétaires par décision modificative (DM).

Comme indiqué par Monsieur le Maire lors du vote du budget primitif, les recettes supplémentaires sont affectées en priorité au secteur culturel, social et démocratie participative.

Par ailleurs, le résultat ayant été attesté par le trésorier et repris dès le vote du budget, la présente DM reprend les reports et la reprise des résultats 2014. Il est donc proposé de procéder aux écritures comptables afférentes à cet exercice.

En section de fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, le produit fiscal doit être diminué de 766 806 euros, du fait de la baisse de l'imposition sur le foncier bâti. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse de versement au titre du fonds de solidarité Ile-de-France, d'un montant de 164 163 euros. Par ailleurs, le fonds national de péréquation attribué à la ville pour 2015 représente 601 157 euros, soit une hausse de 181 407 euros par rapport au budget primitif, basé sur la recette 2014.

Globalement, il résulte un solde positif de 314 152 euros, auquel s'ajoute une subvention de la région Ile-de-France d'un montant de 14 400 euros pour le projet de création d'une régie de quartier. L'excédent total atteint 328 502,50 euros.

En dépense, il est proposé de majorer les crédits suivants :

- 19 000 euros : subvention aux associations, ce qui porte le crédit à 71 000 euros, soit une augmentation de 22,82 % par rapport à 2014;
- 8 000 euros : épicerie sociale, ce qui porte le crédit disponible pour le lancement de ce projet à 18 000 euros pour 2015 ;
- 10 000 euros : démocratie participative ;

- 40 000 euros : budget de la culture ;
- 18 000 euros : accompagnement de la création d'une régie de quartier.

En ce qui concerne les investissements, il est proposé de consacrer 5 000 euros de la section de fonctionnement à l'achat de chariots de ménage et divers matériels pour doter les agents du service des sports de l'équipement indispensable à la réalisation d'une partie de l'entretien des locaux.

Madame CORDILLOT

Le fait d'avoir indiqué tous les reports nuit à la bonne compréhension de cette DM, alors que nous n'avons pas encore adopté le compte administratif. Cette DM s'apparente plus à un budget supplémentaire.

Suite à la première commission, vous nous avez transmis l'état des bases fiscales et le produit des bases fiscales lié au développement économique. Je me félicite de l'action de la municipalité précédente, qui a permis une hausse très significative des recettes. Entre 2010, année de changement de la fiscalité, et 2014, le produit a augmenté de 61 %, passant de 5,419 à 8,738 millions d'euros.

Cette année, la CAVB ayant reçu la notification des bases avant l'aboutissement du recours d'ICADE, nous échappons à la baisse de plus de 800 000 euros de produits, ce qui permet cette DM. Mais cette modification à la baisse n'en reste pas moins choquante, voire scandaleuse. Lors du vote du budget primitif, vous aviez indiqué que des démarches avaient été entamées pour faire valoir les droits de notre ville. Où en sont ces démarches à ce jour ? Je vous réitère notre disponibilité pour accompagner toute demande permettant de rétablir la ville et les Villejuifois dans leur droit.

Concernant les différents crédits proposés dans cette DM, la M14 indique un crédit supplémentaire en achats et prestations de services de 141 500 euros. Or seuls 50 000 euros trouvent une explication d'achat de diverses prestations de services dans le document remis aux conseillers. D'autres dépenses ont donc été agrégées sur la M14. Pourriez-vous les préciser ?

Des crédits sont inscrits pour une régie de quartier et une épicerie solidaire, projets que nous partageons. Il serait cependant souhaitable que nous puissions examiner en commission un point sur leur état d'avancement, ainsi que sur les associations support et l'implication du service public dans ces projets, et leur budget prévisionnel.

Enfin, le budget ayant été adopté en mars, sa mise en œuvre devrait donc être largement opérationnelle. Or de nombreux témoignages nous parviennent, tel le non-versement de subventions aux associations sportives, les plongeant dans des situations délicates, ou des ruptures de stock, mettant à mal le bon fonctionnement des services. Ainsi, de plus en plus d'écoles ne disposant plus de produits, les sols y sont lavés à l'eau claire. Nombreuses sont celles qui ne peuvent mettre à disposition du papier hygiénique dans les toilettes. Cette situation pose de réels problèmes d'hygiène et de santé publique. Quand comptez-vous passer les commandes ? Nous avons eu vent de blocages de la part d'élus du fait de problème de trésorerie. Si tel est le cas, pourquoi ne pas

recourir à une ligne de trésorerie dont le coût reste modeste pour la collectivité et éviterait la non-application de décisions prises par le Conseil et le dysfonctionnement des services ?

Monsieur LIPIETZ

Lors du précédent Conseil consacré au vote du budget primitif, nous avons affirmé que nous ne voterions pas en sa faveur sans la promesse de cette DM. Elle répond exactement à nos demandes, à savoir une réévaluation significative du budget dédié à la vie associative non sportive, en particulier la démocratie participative, et du budget de la culture. Nous sommes donc satisfaits de cette DM.

Par ailleurs, il n'est pas normal que dans une ville qui a pu montrer sa volonté de se désendetter que nous ne puissions pas mettre en place une augmentation d'une ligne de trésorerie. Aujourd'hui, la gestion de certains consommables se fait à flux tendu, au détriment de l'hygiène dans certaines écoles.

Je suis également intéressé de connaître le détail des 140 000 euros. Le rapport apporte un certain nombre de précisions conformément à nos demandes, mais il reste flou dans l'attribution de ce montant.

Nous avons des difficultés à évaluer suffisamment tôt le budget dont nous allons disposer. L'Etat nous demande d'adopter notre budget primitif le plus tôt possible, mais n'est pas capable de nous donner un compte exact de notre budget à la mi-avril. Il faudrait mener une contestation collective auprès des services de l'Etat à ce sujet.

Enfin, je soutiens la demande de Madame CORDILLOT qui souhaite des précisions concernant les projets d'économie sociale et solidaire. S'agissant de la régie de quartier, la somme correspond à une dépense standard accompagnée par le conseil national des régies de quartier. Il s'agit d'un budget de lancement, et non du budget de fonctionnement de la régie de quartier. Le futur directeur devra trouver des contrats pour faire vivre ce projet. Le Conseil municipal devra être informé des prochaines étapes.

Monsieur LAFON

Je souhaite revenir sur la question du développement des bases économiques. Entre 2010 et 2014, les bases ont augmenté de 58 %. Depuis votre élection, vous ne cessez de mettre en avant le développement économique. Pour l'instant, nous ne voyons rien venir. Nous nous inquiétons que le développement lancé sur la ZAC Aragon soit bloqué. En décembre, vous aviez indiqué qu'au premier Conseil de 2015, vous feriez une annonce. Or nous ne disposons toujours pas d'information. Il est important d'anticiper le développement. Une année de base peut avoir un impact déterminant sur un exercice.

Suivant votre présentation, cette DM impliquerait des hausses dans le budget de fonctionnement. Or le compte n'y est pas. Vous ne pouvez pas nous présenter un budget qui prévoit des baisses de 20 %, puis le mois suivant, nous soumettre une DM en prétendant qu'il s'agit de hausses, alors qu'elles se limitent à 4 %. Globalement, les budgets de la culture et de la vie associative sont en baisse significative.

Concernant l'investissement, il convient de noter que la ligne permettant de dégager des recettes correspond à la ZAC des Guipons, avec 6,125 millions d'euros. Je rappelle que les grands contestataires de ce projet en bénéficient aujourd'hui. En outre, je note une subvention du Conseil régional de 998 000 euros. Des échéances interviennent prochainement. Une personne est régulièrement invitée à Villejuif de par sa couleur politique. J'espère que la région continuera à rester à gauche, de manière à ce que la ville continue à bénéficier d'investissements.

Enfin, je m'étonne que les immobilisations des écoles nous parviennent avec cette DM. Ces travaux étaient prévus. Ils auraient dû être présentés dans le budget primitif.

Monsieur le Maire

Comme nous le verrons dans le rapport suivant, nous avons obtenu une réponse suite à la sollicitation du député de notre circonscription. Je me satisfais d'avoir obtenu d'autres réponses.

Concernant la ZAC Aragon, une délibération concernant la révision de la convention et le lancement du projet sera présentée au prochain Conseil.

Je demande à l'administration d'apporter des éléments plus précis s'agissant du contenu de la M14.

Nous nous trouvons dans une phase d'ajustement. Nous disposons désormais de tous les éléments concernant les recettes complémentaires. Cette DM est légale et conforme par rapport à ces ajustements. Le compte administratif sera examiné lors du prochain Conseil.

Enfin, je suis surpris que le vote des CRACL des trois ZAC ne soit pas intervenu au cours de ces deux dernières années.

Madame CORDILLOT

Ces ZAC sont clôturées !

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le cas. Nous travaillons avec le trésorier principal actuellement sur les éléments financiers de ces trois ZAC. Notre objectif est de relancer les discussions avec l'aménageur SADEV afin de trouver de nouvelles ressources. Nous constatons des écarts de chiffres entre l'administration et le trésorier principal. Nous allons mener une analyse bien plus fine afin d'échanger avec la SADEV, avant d'envisager une clôture des ZAC. Les écarts constatés sont compris entre 2 et 4 millions d'euros.

Monsieur OBADIA

Je souhaite vous rappeler quelques informations importantes de cette DM, qui met en avant les aspects sociaux, solidaires et répond à la volonté d'améliorer les perspectives d'insertion vers l'emploi des Villejuifois.

Des hausses de crédits vont ainsi être attribuées :

- 40 000 euros au budget de la culture ;
- 19 000 euros aux associations ;
- 18 000 euros à l'accompagnement de la création d'une régie de quartier ;
- 10 000 euros à la démocratie participative, afin de lutter contre les discriminations et permettre un meilleur accès au droit ;
- 6 500 euros à la mise en place d'une mission pour la future maison des initiatives et de l'emploi ;
- 8 000 euros en faveur d'une épicerie sociale et solidaire ;
- 10 000 euros à la convention avec le SAMI en raison du désengagement récent du Kremlin-Bicêtre.

Privilégier la solidarité et le lien social, favoriser l'accès à la culture, permettre la création d'une maison des initiatives et de l'emploi, créer une régie de quartier, se substituer au Kremlin-Bicêtre, ville de gouvernance socialiste, pour permettre aux SAMI de survivre à Villejuif, réaliser une épicerie sociale et solidaire, voilà le chemin politique que nous entendons poursuivre et mener à bien au titre de notre Union Citoyenne.

Dans cette période financière difficile pour l'ensemble des collectivités locales, l'exécutif de Villejuif a fait ses choix. L'opposition peut toujours distribuer des tracts mensongers, comportant des arguments fallacieux, qui n'ont de but qu'une critique systématique de notre action municipale, les faits sont là, et ils sont têtus. Notre marque sociale, solidaire et en direction de l'emploi et de l'accompagnement des plus démunis est une volonté affichée de cette mandature.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Le projet d'épicerie solidaire est désormais accompagné par l'ANDES. Nous avons commencé le travail de définition du projet. Nous travaillons avec différents partenaires – l'EDS, le Conseil général, la CAF, les associations – pour définir les valeurs que portera l'épicerie, mais aussi les critères d'accès à l'épicerie, ou les intervenants sociaux. Tous les thèmes sont abordés.

Quant au choix de l'association qui portera le projet, plusieurs représentants de structures participent aux réunions. La décision n'est pas encore prise.

Monsieur GIRARD

Entendre Monsieur OBADIA s'enthousiasmer sur cette DM m'enchant véritablement. Ceci étant dit, les budgets sont en baisse. Lors du vote du budget primitif, nous avons pointé le désengagement de la municipalité du financement associatif, culturel et social. On peut se satisfaire que nous ayons

été entendus. Mais le compte n'y est toujours pas. La plupart des acteurs qui créent la citoyenneté et le lien social verront leur budget diminuer en 2015. Cette DM, qui saupoudre quelques crédits, ne va pas améliorer ce constat.

Nous sommes à la fin mai. Beaucoup de budgets ont été engagés. Vous avez prévu 40 000 euros supplémentaires sur le budget de la culture. J'imagine que vous avez une idée de ce sur quoi cette somme pourrait être affectée. Pourriez-vous nous apporter cette précision.

Monsieur le Maire

Cette réponse viendra au moment des questions orales.

Madame DA SILVA

Cette DM semble avoir été préparée pour plaire à la composante la moins à droite de votre majorité, qui a pratiquement fait tanguer votre Union si elle avait voté contre le budget. Vous nous proposez toujours une politique court-termiste, faite d'avancées et de reculades. Vous diminuez certains budgets, mais dès que votre embarcation tanguer un peu, vous reculez. Monsieur le Maire, vous aviez annoncé publiquement aux habitants du 8 mai que la fête du même nom n'aurait pas lieu. Ils se sont mobilisés. La fête a bien eu lieu. Vous avez dégagé quelques centaines d'euros pour qu'ils s'achètent des bonbons. Merci, Monsieur le Maire. Vous avez supprimé la fête de la jeunesse et la fête du jeu, qui rassemblait de nombreux Villejuifois. Au sein du Conseil d'administration de la SEMGEST, votre majorité a voté pour la suppression de « Jazz aux Esselières ». Or j'ai appris hier que vous alliez trouver des solutions. Une nouvelle fois, vous avancez avant de reculer.

Mais vous n'allez pas masquer toutes les baisses de budget. De plus, vous ne répondez pas à vos obligations. Vous ajoutez 5 000 euros pour l'achat de produits ménagers dans les écoles. Je rappelle que l'une d'elles a fait face à une rupture de papier hygiénique. Il suffit de venir un soir en mairie pour comprendre que vous n'avez toujours pas versé la totalité des subventions que nous avons votées pour les clubs sportifs.

Nous sommes favorables à la régie de quartier. Pour justifier de la réduction de subvention à l'association AEF, Madame GANDAIS a expliqué que la régie de quartier pourrait obtenir des contrats. La régie de quartier va-t-elle entrer en concurrence avec l'AEF ? De plus, il a été question d'une subvention de la région à laquelle nous pourrions avoir droit. Or je ne me souviens pas d'avoir voté pour demander une telle subvention.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'épicerie, comme la régie de quartier, va nécessiter un local. Aidez-vous les habitants qui travaillent sur ce projet à trouver un local ? La mairie pourrait-elle s'engager à ce que le loyer de ce local soit supporté par la ville afin de rendre ce projet viable ? Madame LAMBERT-DAUVERGNE a justifié la baisse des aides sociales lors du budget par la création de cette épicerie. Or, entre la baisse des aides sociales urgentes et la création de l'épicerie, plusieurs mois vont passer, au cours desquels certaines familles risquent de se trouver en grande difficulté.

Je m'étonne que 1 000 euros soient destinés aux cars.

Monsieur le Maire

Ce sont des sorties en car.

Madame DA SILVA

Auparavant, 10 sorties en car étaient organisées à Ouistreham pendant l'été. Maintenez-vous ces sorties, pour que toutes les familles, même les plus modestes, puissent bénéficier d'une journée à la mer ?

Je m'interroge sur la démocratie participative. Il n'est question que de fêtes. J'ai assisté à la réunion de mise en place des comités citoyens. Les élus présents n'ont apporté aucune précision sur l'engagement de la ville, en dehors du soutien logistique et humain. Les conseils citoyens bénéficieront des contrats de politique de la ville. Monsieur le Maire, vous aviez dit que vous rêviez de voir se mettre en place des journaux de quartier dans chaque comité citoyen. Un journal coûte de l'argent. J'apprends que vous avez supprimé le journal du quartier Lebon, qui n'est pas paru depuis un an. Je partage votre rêve. Comment ces journaux vont-ils se financer sans un soutien de la ville ? Vous n'avez de cesse de dire que les comités citoyens pourront s'adresser à la région ou au Conseil général. On ne peut pas être contre le millefeuille administratif et les financements croisés, tout en les exigeant pour des associations.

Enfin, vous avez annoncé dans le VNV que des urnes seraient mises en place dans les équipements publics pour recueillir des dons pour le Népal. Certains commerces accueillent également des urnes pour le Secours Populaire. Il était de tradition pour notre ville de voter des subventions exceptionnelles lors d'événements exceptionnels et tragiques. Je propose au Conseil une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Monsieur le Maire

Que de surprises depuis 14 mois ! De nombreux locaux de la ville sont occupés par des associations sans qu'aucune convention n'ait été signée. Notre objectif est que tout soit fait dans les règles. Nous sommes surpris de recevoir des leçons, alors que nous aurons certainement à vous en donner lorsque nous aurons découvert le pot aux roses.

Monsieur CARVALHO

Je partage l'étonnement de Madame CORDILLOT. Je pensais que les ZAC Guipons, Centre-ville et Pasteur avaient été clôturées, conformément à un vote du Conseil. Je me souviens que, grâce à un résultat positif, la ZAC des Guipons permettait de gommer le déficit de la ZAC Centre-ville. Or cette clôture n'a pas eu lieu. Je m'interroge sur la valeur juridique du vote intervenu en Conseil. Découvrons-nous d'autres dossiers de ce genre ?

Les budgets alloués en cars ont effectivement diminué. Néanmoins, des sorties seront toujours organisées. Je me félicite que tous les services concernés aient réduit ces dépenses de manière

proportionnelle. Aucun ne sera plus pénalisé qu'un autre. Tous les services ont accepté de jouer le jeu.

Monsieur OBADIA

Madame DA SILVA, vous siégez comme nous au Conseil d'administration de la SEMGEST. Vous savez donc que nous n'avons jamais demandé l'arrêt de « Jazz aux Esselières ». La SEMGEST nous a indiqué que cet événement ne recevait pas beaucoup de public et qu'elle s'interrogeait sur sa viabilité.

Nous avons reçu la Croix Rouge qui nous a demandé de l'aider non pas à installer des urnes, mais à créer une convention pour l'utilisation des locaux. Celle-ci n'avait jamais été mise en place par les précédentes mandatures.

Madame GANDAIS

La direction de la SEMGEST a remis en cause la tenue de « Jazz aux Esselières ». Immédiatement, les membres de l'association se sont adressés à la majorité municipale pour lui demander de l'aide. Nous sommes sur le point de trouver des solutions de remplacement.

Je m'interroge quant à la non-rentabilité de cet événement. J'ai moi-même constaté que la salle accueillait 180 personnes qui assistaient à un concert de très grande qualité. Je ne vois pas en quoi la direction de la SEMGEST peut juger que l'événement n'était pas attractif. La quasi-totalité des personnes ont commandé un repas, dont le prix était compris entre 15 et 20 euros, ce qui génère des recettes pour la SEMGEST. Je ne comprends pas comment cette activité peut être considérée comme non rentable. Nous allons cependant trouver des solutions de remplacement.

AEF 94 répond à des appels d'offres de marchés publics. Le jour où la régie de quartier sera constituée, elle aura aussi à répondre à de tels appels d'offres. Comme toute entreprise, les entreprises d'insertion doivent se plier aux règles des marchés publics et de la concurrence.

Concernant le ménage, un certain nombre d'agents doivent désormais effectuer des travaux d'entretien suite aux coupes budgétaires dans un certain nombre de prestations. Ces agents s'étaient jusqu'alors vu refuser d'accéder à des formations pour se perfectionner dans des activités pratiques et techniques. Nous avons pris connaissance de ces situations. Les demandes des agents seront honorées dans les mois à venir.

Monsieur le Maire

J'ai reçu un des représentants de « *Jazz aux Esselières* ». Nous réfléchissons à une solution en dehors des Esselières. Nous envisageons qu'à partir de la rentrée de septembre, l'événement soit renommé « *Jazz à Villejuif* ».

Par ailleurs, nous réfléchissons à la manière d'étendre la sollicitation d'AEF 94. Il n'est pas question de diminuer les activités qui lui sont confiées. Nous voulons nous appuyer sur le savoir-

faire d'associations comme AEF 94 dans le cadre de la maison des initiatives de l'insertion et de l'emploi, de manière à trouver tous les leviers pour les personnes en difficultés.

Monsieur LIPIETZ

Il n'est pas question d'une concurrence libre et non faussée entre AEF 94 et la régie de quartier. Nous rencontrons les différents acteurs pour imaginer les conditions de leur coopération, y compris à l'échelle de la CAVB.

Monsieur LAFON s'étonne que les crédits soient en baisse. Je lui rappelle que les recettes ont diminué. Nous sommes sous le coup d'une politique menée par Monsieur VALLS. J'ai déjeuné récemment avec le cabinet de Monsieur MACRON. Le plan du gouvernement prévoyait que les communes augmentent les impôts dans la même proportion que les baisses de subvention. Nous nous y refusons. Comme le coût des emprunts toxiques augmente fortement, nous avons été obligés de contracter les dépenses de la ville. Au moment du vote du budget, personne n'a défendu une hausse des impôts. Il faudra peut-être s'y résoudre si la situation perdure. Néanmoins, nous parvenons à tenir notre position, alors que l'Etat ne vous avait pas communiqué le montant total de nos recettes.

Au moment du vote du budget, nous avons déjà connaissance d'un ajustement positif. Je peux également vous annoncer que nous allons bénéficier de 45 000 euros en tant qu'actionnaire de la SEMHACH. Cependant, nous devons faire face à une forte baisse des recettes, les unes étant imposées par le gouvernement socialiste, les autres étant l'héritage des emprunts des anciennes majorités. Nous procéderons à des ajustements au fur et à mesure.

Monsieur le Maire

Nous travaillons à une convention avec la SEMHACH qui permettrait que la ville embauche un chargé de mission financé par la SEMHACH. Ce poste servirait à nous accompagner dans le déploiement de la géothermie. Nous cherchons à identifier tous les leviers disponibles.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Vous siégez au Conseil d'administration de la SEMGEST. Or vous donnez l'impression que les décisions ont été prises par des personnes extérieures. La suppression de « *Jazz aux Esselières* » est donc de votre responsabilité. Nos représentants ont voté contre cette décision. Assumez vos choix. Je me félicite cependant que vous sembliez reconsidérer votre position.

Je n'ai pas pu participer à la première commission. Le rapport indique : « *Différentes questions sont posées sur le fonctionnement et l'équilibre budgétaire des sections, et plus précisément sur les reports de crédits 2014 aux sections d'investissement. Mesdames PITREY et FERRARO ont apporté les réponses aux questions des élus* ». Quelles questions ont été posées et quelles réponses ont été apportées ? On ne peut pas se contenter d'un tel rapport. Je vais soulever des questions qui sont peut-être les mêmes que celles soulevées en commission.

Aujourd'hui, comme en septembre dernier avec le budget supplémentaire, vous nous annoncez que cette DM consiste à inscrire quelques ajustements. Certes, en fonctionnement, vous tenez compte de variations de quelques centaines de milliers d'euros. En revanche, sur le budget d'investissement, l'ajustement représente 13,566 millions d'euros en recettes et en dépenses, alors que nous avons voté le budget le mois dernier. De qui se moque-t-on ? Vous voulez nous faire croire qu'en si peu de temps, vous avez découvert les 6,1 millions d'euros pour la clôture de la ZAC, ou les 4,4 millions d'euros d'excédents de fonctionnement. Nous aurions pu attendre le vote du compte administratif au mois de juin pour que nous puissions comprendre ces éléments. Les excédents de fonctionnement de 2014 sont très élevés. J'aimerais comprendre concrètement comment ces économies ont été réalisées.

Vous indiquez que vous travaillez à personnel constant. Or 4,4 millions d'euros représentent 150 postes en équivalent temps plein. Selon certains échos, des postes ne sont pas remplacés ou sont gelés. Avec le compte administratif, nous aurions pu y voir plus clair.

Vous avez décidé de brader le patrimoine municipal. Or je note que vous allez procéder à des cessions supplémentaires, pour un montant de 1,1 million d'euros. Quelle est cette opération ? Pour la plupart, nous ne savons pas à quoi correspondent ces 13,5 millions d'euros.

En outre, le document mentionne le point suivant : « *participation de la ville BSPP* ». Il s'agit du contingent pompier incendie. Cette participation est obligatoire. Pourquoi cette dépense ne figurait-elle pas dans le budget primitif ? Une ligne est intitulée « *participation ville aux théâtres* », pour un montant de 300 000 euros. S'agit-il de dépenses supplémentaires pour les travaux au théâtre Romain Rolland ou de dépenses déjà prévues ?

Ces 13,5 millions d'euros ne constituent pas un simple ajustement. Ils représentent 50 % du budget primitif.

Monsieur le Maire

La BSPP signifie Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Cette DM intervient dans une phase intermédiaire entre le compte administratif et la prise en compte des reports de 2014. Je conviens que la lecture n'est pas simple. Vous disposerez des éléments complets lors du prochain Conseil.

Lors de la première commission, des questions d'ordre pédagogique ont été soulevées. Des réponses pédagogiques ont été apportées. Monsieur PERILLAT-BOTTONET, je vous invite à rencontrer notre DGA ressources, Madame PITREY, pour qu'elle vous apporte des réponses.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Pourquoi un compte rendu de la première commission ne peut-il pas être établi ?

Monsieur le Maire

Monsieur PERILLAT, un peu de discipline. La parole est à Monsieur LECAVELIER. Monsieur PERILLAT, je vous demande simplement de vous taire. La parole est à Monsieur LECAVELIER.

Monsieur LECAVELIER

J'interviendrai quand il y aura le silence.

Plusieurs conseillers municipaux continuent d'échanger librement.

Monsieur le Maire

Je demande une suspension de séance.

➤ *La séance est suspendue de 22 heures 20 à 22 heures 25*

Monsieur le Maire

J'invite à nouveau chacun à respecter les règles d'intervention en Conseil inscrites dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, Monsieur PERILLAT-BOTTONET, le troisième paragraphe de la délibération apporte toutes les précisions nécessaires.

Madame TAILLE-POLIAN

Je m'interroge sur vos propos. Vous expliquez que nous n'avons pas les moyens de comprendre cette DM. Si les conseillers municipaux ne disposent pas des informations susceptibles de les éclairer, comment pouvez-vous leur soumettre cette DM ? Vous soutenez que vous augmentez un certain nombre de budgets. Or vous les aviez réduits antérieurement bien davantage. Vous prétendez que cette nouvelle majorité défend des problématiques sociales en faveur de la population. Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Monsieur LIPIETZ évoquait les baisses de dotation. Le Conseil a adopté un vœu pour demander la révision de cette politique. Monsieur LIPIETZ omet de dire que Villejuif bénéficie de recettes liées au développement économique mis en œuvre par l'équipe précédente. Vous avez fait le choix de mettre 700 000 euros de côté au détriment des services publics. Vos ajustements pour permettre à Monsieur LIPIETZ de voter le budget ne permettent pas de répondre aux problèmes quotidiens rencontrés dans les services.

Monsieur LECAVELIER

Concernant le rapport de la première commission, l'intégralité des débats n'est pas toujours retranscrite. Tout conseiller municipal peut néanmoins soulever des questions sur ce rapport.

Le rapport apporte des explications au sujet des 4,5 millions d'euros de la section d'investissement. Ce montant est à rapprocher du déficit d'investissement. Il correspond à un report de crédits non exécutés en 2014, comme le précise le rapport, et non pas à une nouvelle recette. Par analogie, cette opération équivaut à l'énergie quantique du vide qui sort de la quantification des états d'énergie.

Monsieur HAREL

Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur PERILLAT-BOTTONET. Le ton que vous employez est désagréable. Vous siégez en Conseil municipal. Vous n'avez pas à donner des leçons. De plus, lors des précédents mandats, il ne s'est pas passé un examen de budget sans que des questions soient restées sans réponse. Vous allez devoir vous y habituer. Je ne vous apprendrai pas que l'administration rencontre des difficultés à respecter les contraintes budgétaires et à apporter tous les éléments pour éclairer le budget. Je suis heureux que vous puissiez vivre cette expérience.

Madame TAILLE-POLIAN, je vous rappelle que les élus peuvent bénéficier de formations pour comprendre les budgets. Il convient également de lire les dossiers. Je conviens que leur appropriation est parfois difficile, la M14 ayant été conçue pour être incompréhensible.

Une commission pour les associations s'est tenue la semaine dernière. Le budget reste identique à celui de 2014. Aucune association n'a manqué de subvention, sauf celles que nous avons dénoncées pendant le précédent mandat, à savoir les syndicats. Nous avons même gagné un recours contre l'attribution d'une subvention à la Jeunesse Communiste. Toutes les subventions inférieures à 200 euros ont été automatiquement relevées à 200 euros. Nous vous invitons à être plus attentifs et à vous souvenir à quoi vous étiez confrontés lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire

Nous disposons d'un volant budgétaire dès cette année pour l'attribution complète des subventions, dans la mesure où nous avons mis en place des appels à projets pour encourager certains projets d'associations. Nous ne procédons pas à des attributions clientélistes.

Monsieur BULCOURT

Des questions sont posées à plusieurs reprises, mais restent sans réponse. Les subventions à certains clubs sportifs n'ont pas été versées à cette heure. Des présidents de clubs sont confrontés à des situations inacceptables. Ils font face à des dettes vis-à-vis de leur fédération ou sont en difficulté avec leur banque. Vous prétendez être de bons gestionnaires. Prouvez-le.

Monsieur le Maire

Nous avons adopté une délibération en 2014 pour anticiper une avance de subvention aux clubs sportifs. Le reste des subventions sera versé avant la fin du mois de mai. L'adjoint aux sports a rencontré les présidents de club lundi.

Madame CORDILLOT

Je confirme que les ZAC Guipons, Pasteur et Centre-ville ont été clôturées en novembre ou décembre 2013, avant le vote du budget 2014. Il se peut que des opérations de finalisation de clôture soient en cours. Mais je vous assure que le Conseil a voté sur ce point.

Vous vous plaisez à répéter qu'un certain nombre d'associations n'auraient pas signé de convention d'occupation des locaux. Certes, vous n'avez peut-être pas retrouvé des conventions écrites. Néanmoins, la mise à disposition de locaux se faisait au su de l'ensemble du Conseil. Ces occupations ont pu évoluer en fonction de la vie des associations. Vous vous réjouissez de signer une convention avec la Croix Rouge. Or, un mois auparavant, vous vouliez vendre le local sans l'avoir prévenue. Il faut arrêter de dire tout et son contraire. Les associations occupant de manière régulière des locaux étaient connues du Conseil. Certaines conventions n'avaient probablement pas été réactualisées récemment. Ces attributions n'ont jamais été effectuées sans une décision du Conseil.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives toutes les conventions concernant l'usage de locaux par des associations, ce qui provoque des difficultés.

Nous avons rencontré la Croix Rouge bien avant que ce sujet soit pointé. Les bâtiments se trouvent dans la ZAC Campus Grand Parc. Nous échangeons avec elle pour l'accompagner afin de trouver un local mieux situé. Elle souhaite développer d'autres activités avec la ville, notamment autour des défibrillateurs.

Si vous le souhaitez, nous ferons la liste de tout ce que nous découvrons, et qui ne donnait pas lieu à des accords écrits.

Monsieur HAREL

Avant les élections municipales de 2001 et de 2008, des archives avaient brûlé. Il est possible que certains documents manquent.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER, MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

- 4. Délibération n° 44/2015 : Approbation d'une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la dotation d'action parlementaire pour des travaux de mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et de la MPT Valles inscrits au budget communal pour l'année 2015. (Rapport n° 15-05-103)**

Monsieur LIPIETZ

Cette demande subvention est adressée à deux parlementaires du Val-de-Marne, Madame PROCACCIA et Monsieur CAMBON. Légalement, nous devons adopter cette demande,

tout en annonçant que nous affectons cette libéralité à des travaux précis. En l'occurrence, nous souhaitons financer la réfection de deux toitures qui donnent de sérieux motifs d'inquiétude.

Monsieur GIRARD

Vous faites appel à votre réseau de financement, à savoir Madame PROCACCIA et Monsieur CAMBON, tous deux sénateurs UMP. Ces deux derniers n'ont jamais utilisé leur réserve parlementaire pour soutenir Villejuif au cours de leur mandat. En revanche, notre député Monsieur LE BOUILLONNEC était intervenu à plusieurs reprises pour financer des projets sur Villejuif et soutenir des communes de sa propre circonscription.

Monsieur le Maire

Je tiens à vous signaler que j'ai écrit à un certain nombre de parlementaires de toutes couleurs politiques confondues. Je me félicite de ces deux réponses favorables.

Monsieur OBADIA

Une demande de subvention concernant les opérations de travaux liées à la réfection et à la mise en sécurité des toitures de la maternelle Pasteur et de la Maison pour Tous Jules Vallès a été rédigée fin 2014 par le Maire, à l'intention de tous les parlementaires, de toutes tendances politiques du département du Val-de-Marne. Cette sollicitation n'a donné lieu à aucune réponse de bon nombre d'entre eux, et à aucune réponse positive en dehors de Madame Catherine PROCACCIA et de Monsieur Christian CAMBON, sénateurs UMP du Val-de-Marne. Ils ont décidé d'allouer à la ville cette subvention de 30 000 euros au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'année 2015, pour un montant de travaux prévus à environ 400 000 euros HT.

Je souhaite remercier très chaleureusement au nom de l'ensemble du Conseil municipal, ou d'une partie d'entre nous si certains ne souhaitaient pas s'associer à ces remerciements, Madame la sénatrice PROCACCIA et Monsieur le sénateur CAMBON, pour l'aide apportée à la ville, qui va nous permettre de limiter l'effort financier de Villejuif pour les travaux concernant l'école maternelle Pasteur et la MPT Jules Vallès. Ce geste est particulièrement important en cette période de baisse drastique des dotations de l'Etat. Je souhaite également faire remarquer à ce Conseil qu'il est regrettable que d'autres parlementaires n'aient daigné répondre à cette sollicitation de la ville.

Monsieur BOUNEGTA

Une subvention n'a pas de couleur politique. Elles sont toutes les bienvenues.

Madame LEYDIER

Dans le Val-de-Marne, Monsieur CARREZ, député maire du Perreux, a toujours attribué sa réserve parlementaire à sa propre commune. Il est bon de rappeler un certain nombre de faits.

Je vais voter pour cette délibération. En revanche, je ne souhaite pas être associée aux remerciements.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- 5. Délibération n° 45/2015 : Conventions entre la commune et le bailleur Immobilière 3F définissant les modalités de réservation des logements au bénéfice de la commune dans le programme de construction de 22 logements locatifs sociaux sis au 2 rue Edouard Vaillant - Approbation et signature. (Rapport n° 15-05-201)**

Monsieur YEBOUET

Dans le cadre des appuis de la commune au développement du logement social dans la ville, une garantie à 100 % a été accordée aux emprunts PLUS et PLAII contractés par l'Immobilière 3F auprès de la CDC, pour un montant 2,895 millions d'euros. En plus de la garantie accordée, la commune a octroyé au bailleur une subvention de 170 000 euros pour la surcharge foncière. Les opérations concernées portent sur la construction de 22 logements locatifs sociaux au 2 rue Edouard Vaillant. Par conséquent, la commune réserve six logements dans cette opération, dont quatre au titre de la garantie d'emprunt, et deux consentis par l'Immobilière 3F au titre de la compensation de la surcharge foncière. Il convient d'établir deux conventions avec l'Immobilière 3F pour définir les modalités de réservation.

La deuxième commission a donné un avis favorable.

Monsieur GIRARD

Je voudrais partager avec vous deux citations :

- *« Restons vigilants, la nouvelle municipalité ne semble pas très claire sur la tenue de ses promesses électorales. »*
- *« Par manque de courage politique, la nouvelle municipalité ayant fait le choix de poursuivre la dégradation du centre historique de notre ville, cette erreur architecturale verra donc le jour ».*

Ces déclarations sont signées par l'animateur de l'association Recours Terrain Mareine, qui est aussi le deuxième adjoint, Monsieur VIDAL.

Nous voterons pour ce rapport qui s'inscrit dans la continuité des décisions de l'ancienne municipalité.

Monsieur HAREL

Au cours de la campagne, nous avons également affiché notre opposition à ce projet tel qu'il était conçu. Nous avons obtenu 15,8 % des voix. La liste de Monsieur VIDAL et la mienne se retrouvent dans la majorité municipale. Par cohérence, nous nous abstenons.

Madame GANDAIS

Nous nous situons dans la suite de l'action publique. Nous n'ignorons pas que des riverains s'étaient élevés contre ce projet immobilier. Le permis de construire de cette opération ayant été délivré antérieurement à l'élection municipale, nous n'avons pas la possibilité de le modifier ni de modifier cette opération.

Monsieur HAREL

Force est de constater que dans toutes les communes, si une nouvelle majorité est opposée aux engagements de l'ancienne municipalité, une négociation a toujours eu gain de cause, avec de la volonté politique. La majorité municipale fait ce qu'elle veut des précédents contrats. Certes, en matière de travaux, à partir d'un certain stade, il est très difficile de revenir en arrière. Mais au moment du changement de municipalité, seul un trou avait été réalisé sur ce terrain.

Madame TAILLE-POLIAN

Madame GANDAIS, s'il n'était pas possible de modifier ce permis, pourquoi avez-vous laissé croire à la population que vous le pouviez ?

Monsieur LAFON

Le rapport précise les loyers proposés pour cette opération en centre-ville, qui correspond exactement à nos objectifs en termes de mixité sociale. Elle constitue un exemple type de l'intégration du logement social qu'il convient de réaliser dans les villes. A force de critiquer le logement social et de le ramener à l'image du ghetto des années 1960, on en oublie que ces opérations permettent justement d'éviter la ghettoïsation des classes moyennes et populaires.

Monsieur le Maire

Lorsque l'Union Citoyenne a débattu de ce sujet, une majorité s'est dégagée en faveur du maintien de ce projet. Je respecte ce choix. Par ailleurs, le recours a été rejeté au tribunal d'administratif de Melun. Le fait de relancer une procédure aurait représenté une dépense. La raison doit l'emporter. Ce projet a été réalisé.

Madame TIJERAS

Les représentants du « *vrai groupe HAREL* » n'ont jamais été conviés à cette discussion. Nous faisons pourtant partie de l'Union Citoyenne.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

3 ABSTENTIONS (Mmes ARLE, TIJERAS, M. HAREL)

6. **Délibérations n° 45/2015 à 46/2015 : Lancement de la consultation (dialogue compétitif) en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement sportif au 48 avenue Karl Marx et au 55 rue Youri Gagarine, autorisation de signature, et autorisation de demande de subvention. (Rapport n° 15-03-204)**

Monsieur MONIN

Face au manque cruel d'équipements sportifs dans notre ville, la municipalité ambitionne de faire construire un gymnase. Ce rapport porte la volonté de céder une emprise foncière de 3 960 m², afin de réaliser un programme immobilier mixte, comprenant les travaux de construction de cet équipement.

Par souci de précision, dans l'objectif de ce projet, Monsieur le Maire a pris un arrêté en date du 23 mars dernier modifiant le PLU. La réalisation des travaux répondant à un besoin communal, elle nous amène à procéder à un dialogue compétitif. La ville ne pouvant définir seule et à l'avance les moyens techniques répondant à son besoin, quatre candidats pourront être retenus pour cette phase auprès d'opérateurs immobiliers en capacité de répondre aux attentes de la ville. Les candidats devront remettre :

- une proposition urbaine et architecturale ;
- une offre d'achat de l'emprise de terrain ;
- une proposition de prix de cession en l'état futur d'achèvement à la ville du gymnase.

Sont soumises au vote :

- l'autorisation du lancement de la procédure de dialogue compétitif ;
- l'autorisation du paiement d'une prime de 5 000 euros nette de taxe pour chaque candidat non retenu ayant participé à la totalité du dialogue et ayant fourni une offre.

La commission a rendu un avis favorable, moins 4 abstentions.

Monsieur BADEL

Nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour savoir quel est le montage qui permettra la construction de cet équipement et quel en sera le coût. Comme il s'agit de le céder à un opérateur privé, j'imagine qu'il ne va pas réaliser cet équipement gratuitement. Il va probablement se financer par des réalisations immobilières. Or nous ne disposons d'aucun élément sur ces questions. On nous demande de décider sur la cession foncière sans connaître le montage juridique et financier. Ce manque de transparence est regrettable. Nous devrions disposer d'indications supplémentaires.

Monsieur le Maire

Cette procédure répond à une phase normale, qui a pour but d'avoir une très bonne visibilité financière. Cet équipement sera public. L'objet de cette consultation est de trouver le bon équilibre entre logements et gymnase. Nous avons défini les caractéristiques de ce dernier :

- terrain d'une dimension de 27 mètres par 47 mètres ;
- 400 places de spectateurs, dont 50 places debout ;
- offre de vestiaires pour le terrain de football voisin ;
- salle de musculation de 250 m², afin de répondre à la solution provisoire actuelle.

La salle de musculation temporaire ne dispose pas de vestiaires. Il est important de pouvoir répondre à cette demande.

L'objet de cette consultation consiste également à préciser l'ensemble des éléments financiers. La livraison de la coque ne coûtera rien à la ville.

Monsieur MOSTACCI

La ville dispose d'équipements sportifs comparables à ceux d'une ville de 30 000 habitants. Trouver des créneaux d'entraînement représente un véritable casse-tête pour chaque club de la ville. Nous avons donc l'ambition d'offrir à Villejuif des équipements sportifs pour répondre au mieux à la demande des habitants. Ce premier projet concrétise notre ambition. D'autres viendront au cours du mandat. Le sport est un outil indispensable de cohésion sociale que nous souhaitons promouvoir. Nous aurons à cœur lors du forum de rentrée de présenter aux Villejuifois l'ensemble des clubs que comporte la ville.

Madame LEYDIER

Nous avons soulevé certains points en deuxième commission, dont les modifications des règles du PLU. Je regrette que nous ne puissions pas revenir sur ces questions, dont celle portant sur la hauteur maximale de 25 mètres ou des 350 places. Cette capacité soulève en effet un problème de stationnement. Avez-vous prévu de construire un parking ?

Monsieur LAFON

Une comparaison des équipements d'une ville de province et d'une ville dense comme Villejuif n'a aucun sens. Des Villejuifois pratiquent leur sport à Paris, et réciproquement.

S'agissant de la modification du PLU, nous avons toujours dit que les hauteurs ne posaient pas de difficultés. Il convient de tenir compte d'un ensemble de paramètres dans un environnement urbain donné. Vous convenez que, pour réaliser des logements au-dessus du gymnase, il est raisonnable d'augmenter les hauteurs. Vous ne reprenez pas les propos délirants que nous avons pu entendre précédemment. Les hauteurs représentent une possibilité pour créer du logement et des services publics.

Par ailleurs, je note une difficulté pour pouvoir rendre un avis sur ce projet. Nous ne disposons d'aucun élément financier ni de la modification du PLU qui sera pourtant transmise aux candidats. Quand pensez-vous nous transmettre cette dernière ?

Enfin, les équipements actuels font l'objet d'une utilisation optimale de la part des clubs. Ils sont occupés sur des plages horaires très larges. Le fait de développer ce type de salle ne va pas résoudre les problèmes d'optimisation de l'utilisation des salles.

Madame GANDAIS

Lors du dernier Conseil, nous avons annoncé une modification partielle du PLU actuel pour permettre que le dialogue compétitif concernant ce projet de gymnase puisse se dérouler dans les meilleures conditions et nous assurer que l'opérateur qui emportera cet appel d'offres puisse réaliser ce projet. Selon nos premières estimations, les hauteurs prévues par le PLU actuel dans ce secteur ne garantissaient pas que le projet puisse se réaliser. Quand les associations et le service des sports ont été consultés pour la programmation de cet équipement, les dimensions de ce gymnase ont été revues à la hausse. Pour équilibrer le projet, il a été nécessaire de procéder à cette modification du PLU, qui porte de 21 à 25 mètres la hauteur autorisée dans ce secteur. Cette modification fait l'objet d'une enquête publique qui va se dérouler pendant un mois. Trois rencontres avec le commissaire enquêteur vont se tenir. Les dates ont été choisies de manière à ce que chacun puisse y participer.

Concernant le stationnement, un parking dédié aux résidents des logements construits au-dessus sera construit en sous-sol du gymnase. Pour les usagers, un travail de mise en cohérence du stationnement va être mené sur la place Rodin et à la piscine.

Monsieur le Maire

L'enquête publique va se dérouler du 3 juin au 3 juillet.

Nous avons bien pris en compte la problématique du stationnement. La réflexion portera plus largement sur l'accessibilité, notamment des cars, de manière à promouvoir la compétition dans le gymnase.

Monsieur LIPIETZ

Le rapport porte sur le lancement de la consultation. Nos services ont calculé qu'il ne serait pas possible de financer la coque si le promoteur ne peut construire que sur une hauteur de 21 mètres. Le sacrifice qui consiste à passer de 21 à 25 mètres est peu important. Nous nous battons actuellement pour éliminer les constructions de plus de 31 mètres grâce au PLU.

Par le biais de la procédure de consultation par dialogue compétitif, nous demandons à un promoteur privé de participer au financement d'un bien public. Cette procédure va nous permettre de rassembler quatre projets dans un dialogue compétitif, qui seront ensuite classés. Elle garantit une véritable transparence par rapport aux procédures habituellement employées. J'invite la municipalité à recourir à ce type de procédure pour chaque projet d'une telle importance. Il s'agit d'un progrès considérable.

Monsieur le Maire

Monsieur CAPORUSSO se sentant mal, je demande une suspension de séance.

➤ La séance est suspendue de 23 heures 10 à 23 heures 25.

Madame CORDILLOT

Je rappelle que nous avons porté ce projet et l'avons rendu possible grâce à nos discussions avec le département du Val-de-Marne. Il avait été convenu qu'un équipement sportif prendrait place sur ce terrain une fois que le collège provisoire n'aurait plus lieu d'être. Nous avons inscrit un emplacement réservé au PLU.

Lors du précédent Conseil, Monsieur le Maire s'était engagé à nous envoyer l'arrêté portant révision du PLU. Quelle n'a pas été ma surprise de découvrir l'ouverture d'une enquête publique ! Nous sommes toujours en attente de l'arrêté pour en prendre connaissance dans le détail. Il a été précisé qu'il autoriserait des hauteurs de 25 mètres. Je m'étonne que ce qui est impossible sur la RD7 devienne possible dans un secteur où les hauteurs se limitent actuellement à R+4, et qui compte quelques pavillons à proximité, situés entre les actuels bâtiments du collège provisoire et le boulodrome.

Contrairement à ce qu'a insinué Monsieur LIPIETZ, des commissions ont toujours choisi les opérateurs amenés à effectuer des aménagements dans la ville, dans lesquelles l'opposition siègeait. Je ne suis pas contre ce type de procédure, que nous avons également utilisée pour le bâtiment du 2 rue Edouard Vaillant, par exemple. Il est précisé que la commission d'appel d'offres aura à choisir l'aménageur dans la deuxième phase. En revanche, rien n'explique le déroulement de la première phase. J'espère que l'ensemble des composantes du Conseil municipal y sera associé. Je rappelle que, de par la loi, un représentant de l'opposition doit siéger dans la commission d'appel d'offres.

Enfin, je voudrais revenir sur la question du stationnement. Cet équipement va comporter 350 places pour des spectateurs et va accueillir un grand nombre de sportifs. Selon les documents à l'étude, votre volonté est de réduire les espaces dédiés au stationnement sur la place Rodin.

Le parking actuel du stade nautique Youri Gagarine est régulièrement saturé. Du fait du plan Vigipirate, il a fallu fermer le parking de la MPT Gérard Philipe. Ce secteur manque cruellement de stationnements. Les riverains s'en plaignent régulièrement. Je rappelle que les documents d'urbanisme de la région et le plan de déplacement urbain s'imposent à nous, notamment au niveau du stationnement des équipements publics, tant pour les voitures que pour les cycles. Il est possible que nous soyons dans l'obligation d'affecter un certain nombre de places de stationnement sur la parcelle de cet équipement. Pour le reste, ce projet de gymnase semble répondre aux besoins des Villejuifois pratiquant un sport.

Madame LEYDIER

Je voudrais revenir sur la procédure de dialogue compétitif, qui permet de faire appel à des sociétés en amont pour élaborer ce dossier complexe. Si des Partenariat Public Privé (PPP) sont proposées, envisagez-vous de les retenir ? Peut-on envisager d'exclure ce type de contrat ?

Monsieur le Maire

Nous prenons en compte votre remarque. Nous ne souhaitons pas de PPP.

Dans le cadre de la révision du PLU et du diagnostic de stationnement dans la ville, nous constatons que la ville a toujours porté cette préoccupation par le passé. Je remercie Madame CORDILLOT de sa recommandation. Cependant, ce problème se pose de manière constante. Les administrés se plaignent du manque de stationnements. Des réflexions sont en cours. J'espère que nous pourrions proposer des solutions avant la fin de l'année. Pour maintenir et développer le commerce, il est important de pouvoir répondre à ces attentes. Toutes les recommandations seront prises en compte dans le cadre de ce marché en termes de places de stationnement dédiées à cette opération. En l'état actuel du dossier, nous menons une phase de consultation. A l'issue de celle-ci, nous serons en mesure de présenter une opération respectant la réglementation.

Monsieur HAREL

Un délai de deux mois paraît court pour bâtir un tel projet. En deuxième commission, il est apparu que de nombreux points allaient poser problème aux architectes. Ce projet nécessite d'aller loin dans le détail.

Monsieur le Maire

Après l'appel, une remise des candidatures a lieu fin juillet. Le choix des candidats n'intervient qu'en septembre. Nous avons jugé que les délais ne devaient pas être plus longs pour que nous soyons en situation d'ouvrir cet équipement le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Délibération n° 48/2015 : Approbation d'une convention de PUP entre la société SCCV Villejuif 124 Paris et la Ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 124 avenue de Paris et 77/79 rue Jean-Jacques Rousseau. (Rapport n° 15-05-203)

Monsieur le Maire

En préambule, pour répondre à une question posée en commission, nous avons fait appel au Service juridique. Ce PUP concernant l'opérateur et la ville, les vendeurs peuvent voter dans la mesure où ils ne sont pas concernés directement.

Madame GANDAIS

Ce projet a mis du temps à émerger pour plusieurs raisons. Comme nous sommes en phase de révision du PLU, nous avons demandé à l'opérateur de modifier le projet pour modérer les hauteurs sur l'avenue de Paris. Concernant la façade du bâtiment sur la rue Jean-Jacques Rousseau, suite aux réunions publiques, nous avons demandé que le projet soit modifié pour qu'il s'inscrive mieux dans l'environnement pavillonnaire. L'opération étant située dans le périmètre de protection de la mire de Cassini, elle a fait l'objet de plusieurs échanges avec l'architecte des monuments historiques.

Le projet représente un programme de 78 logements, dont :

- 48 en accession libre à la propriété ;
- 30 logements sociaux.

Sur la rue de Paris, la façade distingue ces deux types de logements. La surface de plancher s'étend sur 4 430 m². La typologie des logements est la suivante :

- 3 T1 ;
- 30 T2 ;
- 30 T3 ;
- 15 T4.

Nous devrions percevoir 312 000 euros dans le cadre du PUP, qui seront affectés à la construction d'une école sur le terrain des Réservoirs.

Monsieur le Maire

Ce projet répond à notre volonté d'imposer des transitions urbaines avec les secteurs pavillonnaires.

Monsieur LAFON

Le rapport précise que le montant de la taxe d'aménagement devrait s'élever à 162 000 euros. Pourriez-vous nous fournir le détail de ce calcul ?

Ce projet s'insère dans le cadre du PLU actuel. Il doit donc comporter 40 % de logements sociaux. Pouvez-vous nous l'assurer ?

Madame GANDAIS

Ce projet s'inscrit dans le PLU actuel. Il s'inscrit dans le PLU actuel en respectant la proportion de 40 % de logements sociaux, et s'inscrit aussi dans la perspective du PLU révisé concernant les hauteurs et les façades. Les modalités de calcul sont identiques à celles que nous appliquons habituellement. Je vous fournirai le détail ultérieurement.

Monsieur le Maire

La formule de calcul est la suivante : surface taxable x valeur forfaitaire x taux fixé par la collectivité. La part communale TA est de $(2873 + 1625) \times 799/2 \times 9 \%$, soit 161 725 euros.

Madame CORDILLOT

Je regrette que nous n'ayons pas reçu une présentation plus précise des permis de construire.

Je me félicite que l'on puisse respecter les 40 % de logements sociaux, car ce secteur en compte peu. Cette opération va donc contribuer à une plus grande mixité sociale.

Madame DUBOILLE

Je voudrais intervenir au sujet des projets immobiliers confiés à des promoteurs. On a pu lire récemment dans un tract de l'opposition : « *La majorité a remis les clés de la ville aux promoteurs immobiliers* ». La ville travaille avec des promoteurs, tout en respectant la charte architecturale du PLU en cours de révision, les espaces verts et les quartiers pavillonnaires. Les promoteurs ne construisent pas que de l'accession à la propriété, mais aussi des logements dédiés ou des logements sociaux. La ville a donc décidé de faire participer les promoteurs au développement des équipements publics financés au travers du PUP sur chacun des projets de construction réalisés dans la commune. Nous confions des projets à des promoteurs, mais la ville n'est pas vendue. Nous leur demandons de participer à l'effort de construction d'équipements publics pour la ville. Ce levier n'avait jamais été utilisé par l'ancienne municipalité.

Madame CORDILLOT

C'est faux !

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Délibération n° 49/2015 : Périmètre de sectorisation scolaire – 5/9 avenue de la République et 49/51 avenue de la République – Modification. (Rapport n° 15-05-304)

Madame OUCHARD

Ce rapport est lié à la livraison de nouveaux appartements. Les premiers sont situés au 5/9 avenue de la République. Les enfants vivant à cette adresse seront scolarisés dans un premier temps à l'école maternelle Karl Marx et à l'école élémentaire Robert Lebon. Une livraison d'appartement va également intervenir au 49/51 avenue de la République. Les enfants vivant à cette adresse seront scolarisés dans un premier temps à l'école Marcel Cachin.

Cette délibération vise à permettre que les enfants habitant ces deux adresses puissent, après modification de la sectorisation scolaire, être scolarisés à l'école Jean Vilar.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime. Trois questions avaient été posées :

- Combien d'enfants sont impactés ?
- L'école Robert Lebon sera-t-elle évincée ?
- La maternelle Jean Vilar comportera-t-elle suffisamment de places ?

Neuf enfants sont concernés, dont sept vivants au 5/9 avenue de la République et deux au 49/51 avenue de la République.

Nous avons pris cette décision pour valoriser l'école Robert Lebon. Lors de la commission de dérogation, des dérogations ont été accordées à des enfants vivant dans le centre pour qu'ils soient scolarisés à l'école Robert Lebon.

Même si une fermeture de classe devait intervenir à la maternelle Jean Vilar, il restera 36 places. Le fait d'affecter ces enfants n'augmentera pas le nombre d'enfants par classe.

Madame CORDILLOT

Je suis perplexe face à cette proposition. Effectuer un changement de secteur pour deux adresses me paraît délicat. Il semble plus cohérent de modifier la sectorisation pour l'ensemble de l'avenue de la République. Que se passera-t-il si une famille qui vit au 11 avenue de la République reste affectée à l'école Robert Lebon ? Cette décision ne semble pas logique. On peut vouloir envisager un changement de secteur, mais pas sur deux adresses.

Vous nous avez précisé le nombre d'enfants concernés et les mouvements possibles entre les écoles maternelles. Je crains que cette décision n'appuie la fermeture d'une classe à l'école Karl Marx. De

plus, elle risque de créer de vraies difficultés si nous n'obtenons pas le maintien de la classe à Jean Vilar.

Madame OUCHARD

Les chiffres que je vous ai communiqués intègrent la fermeture de la classe à Jean Vilar. Le fait d'inclure ces adresses n'aura donc pas de conséquence pour l'école.

Nos services et nous-même avons réfléchi à l'impact de cette décision. Nous n'avons pas choisi ces adresses par hasard. Si, à l'avenir, d'autres enfants en amont de l'avenue de la République étaient scolarisés à Marcel Cachin, nous devons renforcer cette école, notamment si l'école des Hautes Bruyères est réduite. D'ici un an ou deux, nous allons essayer de valoriser cette dernière.

Il est difficile d'accepter qu'une maman, vivant au 49/51 avenue de la République, doive aller quatre à six fois par jour jusqu'à l'école Karl Marx, surtout par temps de pluie. En tant que mère, ces situations m'interpellent.

Madame TAILLE-POLIAN

Mon mari accompagne souvent les enfants à l'école. Ce problème ne concerne pas seulement les femmes.

Je partage les propos de Madame CORDILLOT. Cette décision ne manquera pas de susciter des interrogations fortes chez les habitants de l'ensemble de l'avenue de la République. Un certain nombre d'enfants vivant à proximité de Jean Vilar sont scolarisés au sud de la ville. Certains pourraient ressentir un sentiment d'injustice. La proximité est un élément important. La demande de ces riverains est légitime.

L'avenue de la République a été sectorisée dans les écoles du quartier sud dans une volonté de mixité sociale. Je crains que vous ne mettiez le doigt dans un engrenage qui bouleverse les équilibres au sein des écoles du quartier sud. Par conséquent, je pense m'abstenir.

Monsieur le Maire

Nous attendons le rapport d'une étude démographique sur les volets scolaires et sportifs. A moyen terme, nous devons repenser totalement les secteurs compte tenu des évolutions attendues au niveau de Paul Guiraud et d'Aragon. Nous avons cependant arrêté ce choix pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame HAMIDI

Est-il envisagé de modifier la sectorisation de l'avenue Louis Aragon, une fois que les locaux supplémentaires de Jean Vilar auront été livrés ?

Madame OUCHARD

Cette question se posera dans un second temps. Nous n'avons pas de réponse à ce stade.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

9. Délibération n° 50/2015 : Avenant n° 1 à la convention de réciprocité entre la ville de Villejuif et le Groupe Hospitalier Paul Guiraud pour la mise à disposition de berceaux dans les différentes crèches de la ville de Villejuif et dans la crèche hospitalière du Groupe Hospitalier Paul Guiraud. (Rapport n° 15-05-303)

Madame OUCHARD

Les conventions portent sur l'échange de 10 berceaux à titre permanent (convention n° 1), ainsi que deux à cinq places occasionnelles dans la crèche hospitalière (convention n° 2). Ce partenariat donne entièrement satisfaction à la commune et au groupe hospitalier. Il permet d'absorber un nombre de places de crèches, notamment pour les parents ayant des horaires de travail atypiques.

Depuis mars 2015, nous avons signé un partenariat avec Babilou pour 20 berceaux. Par conséquent, il convient de modifier les conventions. Babilou comme la crèche hospitalière adresse ses factures directement aux parents, tandis que les parents qui sont agents hospitaliers effectuent leur paiement directement à la commune. Cette convention vise à simplifier les modalités de paiement entre la crèche hospitalière et les crèches privées présentes ou futures de Villejuif.

La commission a rendu un avis favorable unanime.

Madame LE BAIL

La crèche Babilou s'est ajoutée aux sept crèches municipales. Trente nouveaux berceaux sont venus compléter les 240 déjà présents sur la ville. C'est un signal fort envoyé aux jeunes parents en mal de trouver une structure adaptée pour l'accueil de leur enfant. En 2014, 1 039 dossiers ont été étudiés, pour 220 attributions, soit un taux d'environ 21 %. Devant l'augmentation de la population villejuifoise, du fait notamment de la nouvelle attractivité de la ville issue de choix politiques ambitieux et responsables, nous souhaitons réitérer ce genre de partenariats pour répondre au mieux aux besoins et à la demande des jeunes familles.

Madame LEYDIER

Il a été question qu'une crèche s'installe dans les anciens locaux de la gendarmerie. Où en êtes-vous de ce projet.

Monsieur le Maire

Nous en sommes toujours.

Madame HAREL

Pouvez-vous préciser à nouveau le nombre de demandes par an ?

Madame LE BAIL

1 039.

Monsieur le Maire

On dénombre entre 750 et 900 naissances par an. Nous travaillons à répondre au mieux à ces demandes.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Délibération n° 51/2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL 94). (Rapport n°15-05-202)

Madame CASEL

L'ADIL 94 tient une permanence à Villejuif une fois par semaine. Cette association remplit des missions de service public. Elle informe les locataires dans le privé et le public, s'occupe des logements insalubres et des impayés. Elle renseigne aussi sur les moyens d'accéder à la propriété ou sur la fiscalité. La ville lui accorde une subvention de 1 000 euros, alors qu'elle a reçu 1 080 personnes en 2014. Cette association est très intéressante pour les questions de logement.

Madame CORDILLOT

Cette association est effectivement très utile. La permanence se tient à la Maison de la justice et du droit. On ne constate pas d'augmentation du rythme des permanences. Or la Maison de la justice et du droit dispose de deux sources de financement :

- la CAVB ;
- le ministère de la Justice.

Vous nous proposez de voter une subvention alors que, jusqu'à présent, la Maison de la justice et du droit prenait en compte les coûts inhérents aux permanences des différentes associations. Or la DM soumise au vote précédemment comportait une subvention pour le CI2F, qui tient également des permanences dans cet établissement.

La seule exception à une participation de la ville à des permanences juridiques concernait le correspondant du parquet, en raison d'une convention préexistante à l'existence de la Maison de la justice et du droit.

Où en sommes-nous de la problématique des correspondants du parquet, car il semble qu'il y ait une vacance ? Les différentes subventions sont-elles proposées du fait d'une baisse de budget de la Maison de la justice et du droit ? Nous devrions disposer de ces éléments pour comprendre le fond du problème.

Madame GANDAIS

Je ne vais pas répondre au sujet de la Maison de la justice et du droit ni du correspondant du parquet. L'ADIL a sollicité les collectivités pour permettre de maintenir son action d'information de proximité auprès du public. En outre, nous souhaitons plus largement soutenir l'action de l'ADIL qui a créé un observatoire du logement. Celui-ci produit des publications sur les marchés immobiliers du département, qu'il s'agisse de la commercialisation des constructions neuves, des transactions immobilières dans le neuf et l'existant. Il publie des données annuelles à l'échelle de notre commune. L'ADIL organise régulièrement des réunions de travail sur des thèmes liés au logement. Nous avons souhaité contribuer au financement car nous voulons participer à ces différentes manifestations. Le financement de l'ADIL repose sur des subventions en provenance de l'Etat, du Conseil général, d'Action Logement, de la CAF, de la CGLSS et des collectivités locales. Dans notre département, les communes suivantes accordent des subventions à l'ADIL : Alfortville, Bry-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Cachan, Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Bray-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Orly, Ormesson-sur-Marne, Rungis, Saint-Maurice, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine.

Monsieur le Maire

Nous avons récemment reçu un courrier nous indiquant que le correspondant du parquet avait changé.

Madame CASEL

En deuxième commission, une élue a demandé des précisions sur le budget prévisionnel. Nous disposons d'informations complètes sur l'ADIL. Cette association a été créée en 1998.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

11. Délibération n° 52/2015 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ASSOCIATION NOUVELLES VOIES pour les années 2015 à 2018 - Approbation et signature. (Rapport n°15-05-301)

Madame DUBOILLE

L'association Nouvelles Voies intervient depuis 2012 sur Villejuif pour accompagner sur le plan administratif et juridique les ménages en difficultés. L'accompagnement porte sur des questions de surendettement, de droit du travail, de la famille, des étrangers et du droit au logement. Elle tient environ trois permanences par semaine dans les quartiers Dumas, Lozaitz et Pasteur. Elle envisage la mise en place d'une quatrième permanence dans les années à venir. En 2014, elle a tenu 126 permanences au profit de 486 ménages.

L'association dispose de deux salariés juristes. Elle est également soutenue par un réseau d'avocats bénévoles. Pour la ville, cette association est un partenaire complémentaire qui améliore le service rendu à la population en matière d'accès au droit.

Pour soutenir cette association, la commune a passé une convention d'objectifs pour la durée 2012-2014 qu'il convient de reconduire. Le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association définit les modalités de contribution financière et logistique de la ville. La subvention est fixée à 10 000 euros pour 2015. Le montant de la subvention sera soumis chaque année à l'approbation du Conseil. Les locaux des trois permanences sont mis à disposition gratuitement par la ville.

Cette association bénéficie de financements croisés :

- Etat : 9 000 euros ;
- Fondation Abbé Pierre : 7 500 euros ;
- Conseil départemental : 2 000 euros.

D'autres recettes contribuent à son fonctionnement :

- Conseil régional : 2 000 euros ;
- CAF : 3 000 euros ;
- subventions privées : 1 000 euros ;
- adhésions à l'association : 300 euros.

Le budget total s'élève à 34 800 euros.

En marge de ce rapport, une question a été soulevée en troisième commission concernant la présence de l'écrivain public. Il convient de distinguer l'écrivain public du centre social, qui ne relève pas de notre compétence, et la mission d'écrivain public réalisée par Nouvelles Voies, dans le cadre de ses permanences d'accès au droit, au cours desquelles elle est amenée à rédiger des courriers aux institutions pour le compte des personnes qu'elle reçoit.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'approbation de la convention d'objectifs et le versement de la subvention. Ce rapport a reçu un avis favorable de la troisième commission à l'unanimité.

Monsieur GIRARD

La Maison de la justice et du droit relève de la compétence de la CAVB. Pourquoi le financement de cette association ne reviendrait-il pas également à la CAVB ?

Vous avez établi une convention d'objectifs. Quels sont-ils ?

Enfin, à combien s'élevait la subvention les années précédentes ?

Madame BERTON

Certains choix effectués par le passé ont été judicieux, notamment cette convention qui contribue au renforcement du lien social. Nous proposons donc de la reconduire dans le cadre de notre politique sociale et de solidarité. L'association Nouvelle Voie contribue à l'accompagnement des personnes en difficulté pour la constitution d'un certain nombre de reconnaissances au titre du droit au logement opposable ou du droit à l'hébergement opposable.

Cette convention, mise en place pour trois ans, va bénéficier de la part de la municipalité actuelle d'un partenariat et d'un soutien. Concrètement, ils se traduisent par une subvention communale de 10 000 euros et par la mise à disposition gratuite de locaux pour les permanences assurées sur la ville.

Au-delà de cette convention, la municipalité de l'Union Citoyenne s'inscrit de manière volontariste dans bon nombre de projets visant à renforcer le lien social et l'aide aux plus défavorisés. Vous n'avez pas le monopole du cœur.

Monsieur le Maire

En raison des restrictions budgétaires, il n'a pas été possible d'obtenir un soutien de la CAVB. Dans quelques mois, il conviendra de faire le point sur les compétences de l'agglomération et du territoire autour de la solidarité et du social.

La subvention s'est élevée à 10 000 euros en 2014.

Nous vous apporterons le détail des objectifs fixés par la convention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

12. Délibération n° 53/2015 : Marché de fournitures de livres et de documents culturels, de supports multimédia et de partitions pour le réseau de lecture publique (médiathèque Elsa-Triolet, bibliothèques jeunesse Gérard-Philippe et Pasteur) - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande et autorisation de signature du marché à lots séparés. (Rapport n° 15-05-302)

Madame DUBOILLE

Le Code des marchés publics nous amène à lancer un appel d'offres pour ce marché. Ce marché avait été renouvelé en 2012 et arrivera à terme le 1^{er} janvier 2016. Il convient de lancer un nouveau marché pour assurer la continuité du renouvellement des collections pendant quatre années civiles. Nous vous demandons d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour 15 lots séparés, dont le détail figure dans le rapport.

Monsieur HAREL

Je souhaite préciser que Madame TIJERAS, en tant que libraire du centre-ville, ne prendra pas part au vote.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous avons la chance que notre ville comporte une librairie et un espace librairie au sein d'une maison de la presse. Ces commerces sont une richesse pour notre ville, car ils participent à l'animation et à la diffusion de la culture. Cependant, ces activités sont fragiles. Pour cette raison, nous souhaitons proposer des modifications dans le cahier des charges afin de leur faciliter l'accès à la commande publique. Des études ont été menées dans le domaine, notamment par le MOTif, l'observatoire du livre créé par la région Ile-de-France. Il a été démontré qu'il était possible de contourner les grands acteurs et de créer des partenariats plus forts entre les librairies et les bibliothèques. Il convient évidemment de respecter les règles des marchés publics. Nous proposons de scinder les lots de manière différente, en modifiant les lots 1 et 3 pour les scinder en 4 lots distincts, selon qu'il s'agit de fictions ou de documents. Introduire un critère de circuit et de délai de livraison désavantage les libraires par rapport à la grande distribution du livre. Cette difficulté peut être contournée grâce à des critères de proximité et de kilométrage parcouru. Il faut prêter une attention particulière pour rendre la commande publique accessible aux petites structures dans le respect des règles des marchés publics.

Monsieur le Maire

Nous souhaitons organiser à partir de septembre des réunions avec les commerçants de la ville pour leur expliquer les procédures d'appels d'offres de marchés publics afin qu'ils soient mieux en situation d'y répondre.

Ce marché est examiné par la commission d'appel d'offres où siègent des élus de l'ensemble des groupes du Conseil. L'administration a travaillé de manière détaillée aux besoins exprimés par la médiathèque. En outre, nous sommes contraints par les délais. S'il fallait modifier la délibération, nous ne pourrions pas l'adopter aujourd'hui. Dans la mesure où je ne souhaite pas remettre en cause les délais pour ce marché, nous ne prendrons pas en compte votre demande. Cependant, nous souhaitons effectivement favoriser les commerçants de la ville.

Madame TIJERAS

Il ne faut pas croire que les petites librairies de la ville rencontrent des difficultés à respecter des délais de livraisons courts. Il ne s'agit pas d'un problème de taille de commerce, mais du choix de faire travailler les commerces locaux. Les lots ne me paraissent pas poser de difficultés particulières. Je pourrais rencontrer Monsieur le Maire pour lui apporter des explications.

Monsieur le Maire

Je confirme que lorsque l'on vous commande des livres, vos délais sont courts.

Madame LEYDIER

Que veut dire « *jeux pour consoles* » ?

Monsieur le Maire

Ce sont des jeux éducatifs.

Madame TAILLE-POLIAN

La bibliothèque et la médiathèque doivent proposer toutes sortes de contenus, y compris du divertissement.

Comme nous cherchons à inclure des critères pour soutenir l'économie sociale et solidaire, nous formulons des propositions visant à soutenir les petites structures. J'entends que vous ne souhaitez pas remettre en cause cette procédure. Cependant, comme ce marché est reconductible pendant trois ans, rien ne vous empêchera de relancer cet appel d'offres pour y intégrer des critères qui faciliteront l'accès à des petites structures.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

13. Questions orales

Monsieur le Maire

Lors du Conseil du 27 mars, le groupe socialiste a soulevé une question à propos de la commission artistique et culturelle. Je vous propose d'en rappeler le contenu.

Madame TAILLE-POLIAN

Cette question orale date du 6 février 2015.

« Monsieur le Maire, nous avons appris la création d'une commission artistique et culturelle et nous nous posons plusieurs questions. Quelle est sa nature juridique ? Quel est cet objet créé par l'adjoint à la culture, sans aucune information du Conseil municipal, contrairement par exemple aux commissions concernant le commerce, les associations, dont la création n'a fait l'objet d'aucun texte signé par le Maire, ou par délégation par un adjoint, ni de nomination d'élu, comme cela se fait d'habitude, alors que la commission en question prétend remplir des missions d'ordre public ? » La commission sera amenée à gérer des lieux d'exposition existant ou à en trouver de nouveaux. Par exemple, des magasins vides pourront devenir des lieux, la salle Eglantine (voir Monsieur CRIEF, les salles des MPT et la Coupole... Elle devra :

- rechercher les financements publics ou privés afin d'amener à bien les projets culturels ;
- gérer les demandes d'exposition des artistes extérieurs à Villejuif ;
- organiser les événements culturels en étant force d'idée, producteur de nouveaux projets ;
- écrire dans le VNV.

Des moyens techniques seront mis à disposition des membres de la commission : salle de réunion ou bureau, accès à Internet et au téléphone. »

Cependant, il semblerait que les services n'aient pas été associés aux réunions.

Quelle est sa nature juridique ? Quelle est sa légitimité ? L'appel à candidature pour la commission n'a jamais été publié, ni dans VNV, ni dans les institutions culturelles de la ville. Il a été transmis directement soit par l'adjoint, soit par son réseau de connaissances au sein d'une association d'artistes, tout à fait respectable, mais n'ayant pas forcément une vision d'ensemble des besoins des artistes du territoire.

Au final, la commission est constituée de quelques artistes triés sur le volet, sur des critères totalement obscurs. La qualité des personnes n'est naturellement pas en cause, mais c'est une vision pour le moins assez restrictive de la culture.

Quel est son sens politique ? Appartient-il à quelques artistes de définir la politique culturelle de la ville, de choisir qui sera exposé dans des lieux publics, qui doit y être produit ? Oui, les artistes doivent être entendus, mais la politique de notre ville a-t-elle pour objectif de répondre uniquement aux besoins de ceux qui ont la chance de pouvoir s'y exprimer, ou alors de répondre aux besoins culturels et éducatifs de l'ensemble de la population ? On aura pu au moins envisager d'associer les amis du théâtre, les comités d'usagers des MPT, les amis de la bibliothèque... Nous sommes bien sûr tout à fait favorables à la mise en place d'une commission consultative d'artistes, qui était notre proposition 42, mais dans un cadre clarifié, sur la base d'une politique couvrant l'ensemble des secteurs de la culture en direction de l'ensemble de la population et selon des procédures transparentes.

En conclusion, quelle reconnaissance avez-vous l'intention d'accorder à ce groupe informel ? »

Monsieur CARVALHO

Je vais répondre au nom de Monsieur CAPORUSSO.

« Réponse à la question posée par Madame TAILLE-POLIAN en Conseil municipal du 27 mars 2015 au sujet de la vocation de la commission culturelle en cours de construction.

Depuis de nombreuses années, un certain nombre d'artistes font état de leur sentiment de ne pas être assez entendus, associés à la politique culturelle mise en œuvre dans notre collectivité. Une des orientations de notre programme municipal était la mise en place d'une commission extra-municipale culturelle, réunissant le plus largement possible les acteurs professionnels et amateurs qui s'investissent dans le champ culturel. L'impatience légitime d'artistes à voir la traduction de cet engagement politique les a conduits à créer, de facto, une commission. Monsieur CAPORUSSO a tenu, le 9 janvier dernier, par sa présence, à leur témoigner l'attachement de l'exécutif à faire en sorte que cette initiative puisse être soutenue. Cette commission est une des nombreuses manifestations de l'énergie et du bouillonnement d'initiatives qui sont à l'œuvre dans notre ville. Nous souhaitons nous donner les moyens de traduire cette énergie pour le bénéfice du plus grand nombre. A ce titre, cette assemblée ne pouvait qu'être saluée.

Néanmoins, sans avoir pour l'instant reçu l'onction institutionnelle, cette commission ne pouvait être considérée autrement que comme une assemblée de la société civile et n'engageait par son travail ni la Mairie ni l'exécutif. Le nouveau directeur de la culture nous a alertés mi-janvier dès sa prise de fonction sur la nécessité de lui donner rapidement pour la ville une assise juridique et d'en définir précisément, en collaboration étroite avec les artistes, mais également les services culturels, le rôle, les missions, les contours exacts, ainsi que les règles de fonctionnement, comme sa composition, que Monsieur CAPORUSSO souhaiterait, à titre personnel, assez proche de celle d'aujourd'hui.

D'autres problématiques s'intègrent dans la réflexion globale, telles que l'opportunité de maintenir une assemblée de réflexion et de travail, côté société civile, avec, en miroir, ce qui serait la création d'un comité consultatif art et culture, doté de la reconnaissance juridique, sur la base notamment de l'article L 2143-2 du Code des collectivités (CGCT). En pratique, ce comité peut être consulté par le Maire sur toute question en projet liée à la politique culturelle. Il peut également transmettre au Maire toute proposition. Juridiquement, les avis émis par ce comité consultatif ne

sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal. Ce dernier peut, par conséquent, décider de ne pas suivre les préconisations qui en ressortiraient. L'objectif est d'associer l'ensemble des artistes, personnalités particulièrement qualifiées, dans une vision partagée de ce que peut être notre politique culturelle pour demain. Leur regard aura bien pour vocation la mise en perspective, l'enrichissement de la réflexion sur la politique culturelle, telle que définie par la municipalité, avec le concours de son administration et portée par les services publics locaux.

Enfin, la participation de ce réseau d'artistes et de citoyens impliqués sur les questions culturelles, ne saurait, sachez-le, disposer du monopole des échanges avec la ville concernant la politique culturelle. Ainsi, tous les autres canaux de discussions et de débats sur ces questions demeureront évidemment ouverts. L'administration a ainsi bien intégré également cette dimension citoyenne et participative que nous souhaitons porter dans l'écriture à venir du nouveau projet culturel. La réflexion en cours sera soumise à l'approbation du Conseil municipal – Monsieur CAPORUSSO le souhaite – au cours de sa prochaine séance. »

Madame CORDILLOT

« Monsieur le Maire, peu après votre prise de fonction, vous avez annoncé la commande d'un audit organisationnel simultanément à l'audit sur les finances. Lors d'un récent Comité Technique (CT), votre adjointe en charge du personnel a confirmé que le rapport en avait été remis par le cabinet à la municipalité. Sous quelle forme et quand comptez-vous donner connaissance de l'intégralité de ce rapport à la représentation municipale ? »

Monsieur le Maire

Je missionne notre Directeur Général des Services pour vous communiquer les éléments de ce rapport.

Madame CORDILLOT

« En juin dernier, vous avez fait adopter une délibération en Conseil municipal pour une consultation portant sur les risques juridiques et financiers de rupture du bail emphytéotique administratif signé devant notaire entre la ville et l'Association des Musulmans de Villejuif. Près de huit mois se sont écoulés. Vous avez précisé, lors de l'adoption du budget 2015 de la ville, inscrire en recettes le produit résultant de la vente du bâtiment de la gendarmerie sur lequel porte ce bail emphytéotique administratif, sans informer notre représentation municipale des conclusions de cette étude juridique adoptée par le Conseil. Il s'agit d'un véritable manquement d'information préjudiciable pour un choix éclairé de la décision soumise. Quand comptez-vous faire partager aux conseillers municipaux l'analyse de ces risques juridiques et financiers ? »

Monsieur le Maire

« Les recours juridiques concernant le dossier sont toujours pendants. Par conséquent, l'accompagnement juridique par notre Cabinet est encore d'actualité. Vous comprendrez que, dans

cette situation, il est difficile de communiquer. Mais vous pouvez me faire confiance pour défendre les intérêts des Villejuifois. »

Madame DA SILVA

« Monsieur le Maire, le 26 septembre dernier, lors de l'adoption à l'euro symbolique auprès de la société COGEDIM du square Jean Ferrat, vous vous êtes engagé après notre proposition d'inaugurer dignement et publiquement ce square au printemps. Nous y sommes. Nous voudrions savoir quand aura-t-elle lieu et où en êtes-vous de l'avancée de la convention entre les deux parties. Avez-vous déjà une première estimation de sa fréquentation et de son appropriation par les Villejuifois ? »

Monsieur le Maire

Je n'ai pas oublié ma promesse. La convention de mise à disposition entre la ville et COGEDIM est comprise dans l'acte d'acquisition signé en décembre dernier.

Madame DA SILVA

« Monsieur le Maire, Villejuif a mis en place en 2009 les contrats réussite solidaire (CRÈS). Depuis, à chaque Conseil municipal, nous avons pu adopter de nombreux CRÈS et ainsi aider des jeunes villejuifois. A notre grand étonnement, aucun CRÈS n'a été proposé depuis novembre dernier. Pourquoi n'avons-nous pas de nouveaux CRÈS ? Les jeunes en feraient-ils moins la demande du fait de moins communiquer sur ce dispositif, ou serait-ce pour des raisons budgétaires ? Cela signifie-t-il la fin des CRÈS ? »

Madame YAPO

Je confirme que ce dispositif n'a pas été supprimé. Nous avons travaillé sur des critères d'attribution et une réorganisation dans le traitement des dossiers. Nous avons formulé des préconisations :

- Prévoir une stratégie de communication plus large afin de faire bénéficier ce dispositif à tous les jeunes de notre ville.
Nous avons eu le sentiment que ce dispositif était limité à un certain nombre de personnes. Lorsque j'ai pris la responsabilité du CRÈS, j'ai eu l'impression que les jeunes étaient impliqués par des réseaux de connaissances.
- Créer une commission paritaire qui aura le pouvoir de délibération afin d'éviter le passage des dossiers en Conseil municipal, ce qui pourra réduire le délai d'attribution.

Nous proposons cette solution car entre l'instruction du dossier et le passage en Conseil municipal, puis le déblocage des fonds, les délais sont trop longs pour permettre aux jeunes de réaliser le projet.

- Elargir le comité aux présidents d'associations et aux élus de l'opposition.
- Réduire le délai de traitement des dossiers à deux mois maximum.
Ce délai permettra aux demandeurs de trouver un parrain avant le passage de leur dossier en comité de parrainage. De même, les personnes qui souhaitent suivre une formation professionnelle seront accompagnées vers des organismes de financement. En cas de refus, le CRÈS prendra en charge une partie de la formation.
- Limiter l'aide financière à 700 euros pour tous les projets

La signature d'un contrat se fera en présence de Madame LAMBERT DAUVERGNE, adjointe chargée de l'insertion. Les sommes décaissées seront soit directement attribuées par chèques, soit versées aux magasins où les jeunes souhaitent acheter des équipements, soit au centre de formation. Les contreparties seront mises en place lorsque le jeune aura touché la subvention. Nous prévoyons de réunir un comité de parrainage au cours du mois de septembre. En 2016, les commissions se réuniront plus régulièrement en fonction des demandes et dans la limite du budget.

Un rapport de suivi sera adressé aux parents et aux membres de la commission dans un délai de six mois. En novembre 2015, une soirée réunissant les parrains, les élus, les agents municipaux concernés, les bénéficiaires du CRÈS en 2014 sera organisée pour faire le point sur les opérations engagées. En 2014, 15 CRÈS ont été signés.

Monsieur le Maire

Les points évoqués par Madame YAPO sont des préconisations.

14. Questions diverses

Deux questions ont été soulevées lors de la conférence des présidents. La première, soulevée par Monsieur LAFON, concernait l'avenir de la ville dans le cadre de la future métropole, notamment sur le plan financier. Je propose que nous organisions une première commission élargie de manière à échanger sur ce dossier. Les sept maires de la CAVB ont commencé à entretenir des échanges sur cette problématique.

La seconde question, posée par Monsieur BADEL, portait sur l'avancée du diagnostic local de sécurité. Ce diagnostic est toujours en cours. Le rapport devrait être remis à la mi-juin. Il sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. En revanche, je ne suis pas en mesure de vous apporter de précision concernant la composition du CLSPD. J'ai demandé à consulter les archives. Les informations en ma possession ne sont pas suffisamment claires.

15. Vœux

- Vœu sur la refonte de l'éducation prioritaire, à l'initiative de l'Union Citoyenne

Madame OUCHARD

« Le 17 décembre 2014, la Municipalité a appris par voie de presse la carte des Réseaux d'Éducation Prioritaire.

En contradiction avec les orientations de la politique de la ville décidées un mois plus tôt, la Ministre de l'Éducation nationale a, sans concertation, retiré de ce dispositif les collèges Guy Môquet et Louis Pasteur ainsi que les écoles qui en dépendent ; comme si les inégalités sociales et économiques des familles et les fragilités scolaires des enfants avaient disparu.

La Municipalité dénonce cette décision injuste qui n'aura comme seul résultat que de creuser encore plus les inégalités sociales. Les efforts entrepris par la Ville permettent de voir l'émergence d'une mixité sociale, notamment sur le groupe scolaire Joliot-Curie, sont par cette décision mis à mal.

En soutien aux acteurs éducatifs villejuifois, plusieurs courriers ont été envoyés à la Ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de revenir sur sa position, et de prendre en compte la situation du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier qui demeure préoccupante. En réponse à nos différents courriers, le 23 février dernier, Madame la Ministre n'a pas souhaité répondre favorablement à notre demande. Elle a cependant assuré que « les moyens d'enseignement seront proportionnés à la situation économique et sociale de la population scolaire de ces écoles ». Le 15 mai, Monsieur le Maire a réitéré pour une cinquième fois, une demande d'audience auprès de la Ministre pour lui exposer la nécessité de revenir sur ses positions.

Nous ne pouvons admettre que soit remis en cause le principe fondamental d'équité qui est de donner plus à ceux qui en ont moins. Nous croyons aux valeurs de la République qui consistent à donner les moyens à chaque enfant villejuifois pour lui permettre d'apprendre, de progresser, de s'autonomiser et de s'émanciper.

Nous défendons un service d'Éducation nationale public de qualité. Nous déplorons la remise en cause du statut de ces écoles qui contribuera forcément à faire reculer la réussite de nos enfants.

Devant la menace de voir moins de moyens accordés aux écoles de Villejuif, et cela, encore une fois, à l'encontre de la carte de la politique de la ville, nous veillerons toujours à permettre aux enfants en difficulté de trouver un soutien adapté à leurs besoins. L'écriture actuelle du PEDT en est une véritable illustration.

Aussi, le Conseil municipal de Villejuif, réuni le 22 mai 2015 demande à la Direction des Services académiques et au Ministère de l'Éducation, le maintien dans le Réseau d'Éducation Prioritaire des écoles primaires Joliot-Curie et Pasteur qui dépendent des Collèges Louis Pasteur et Guy MOQUET ainsi que de préciser les moyens alloués supplémentaires qu'elle entend accorder aux écoles et collèges mentionnés sans oublier le groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier (« relevant de l'attention particulière ») et l'assurance effective de ces aides. »

Madame DA SILVA

Le règlement intérieur prévoit la possibilité de déposer des vœux sur table. Or, quelques séances auparavant, notre groupe a proposé un vœu sur le même sujet. Le Conseil avait refusé de l'adopter pour deux raisons, la première étant qu'il avait été remis sur table. De plus, vous aviez indiqué que vous vouliez poursuivre les discussions avec l'inspection académique. Nous avons expliqué que ce vœu était un moyen de soutenir les parents d'élèves. Ce vœu ne fait aucune référence aux actions menées par les associations de parents d'élèves et mentionne uniquement les échanges entretenus par la mairie. Cette absence est un manque.

Nous déplorons que vous refusiez systématiquement d'adopter les vœux que nous proposons, en arguant qu'ils ont été remis sur table. Dans le cas présent, vous vous êtes contentés de nous envoyer ce projet de vœu par mail à 17 heures. Nous aurions pu échanger en amont.

Nous adopterons néanmoins ce vœu.

Monsieur GIRARD

Vous baissez les budgets d'intervention de la ville au niveau des loisirs, de la citoyenneté et vous pointez du doigt les baisses de crédits de l'Etat. Il faut aussi mesurer la situation que le gouvernement a trouvée au moment de sa prise de fonction, notamment au niveau de l'Education nationale. La première partie du vœu est un réquisitoire auquel nous ne pouvons pas souscrire. Si ce vœu était résumé à son dernier paragraphe, nous pourrions le voter. Il est arrivé régulièrement que nous modifiions un vœu en séance. En l'état actuel, nous ne pourrions pas voter favorablement.

Monsieur le Maire

Vous mentionnez la situation que le gouvernement a trouvée à sa prise de fonction. Vos propos s'appliquent parfaitement à la situation que nous avons trouvée à Villejuif.

Monsieur BADEL

Pour parvenir à un vote unanime de ce vœu, il faut le réécrire. Certains éléments paraissent exagérés. Dans l'avant-dernier paragraphe vous vous félicitez à l'avance de l'écriture d'un PEDT. Il est délicat de voter un vœu qui adresse des louanges à la majorité. Chacun doit consentir à un effort pour que le texte soit acceptable par tous.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous proposons un vœu alternatif qui se résume au dernier paragraphe.

Madame OUCHARD

Ce vœu résume la situation vécue par la municipalité. Rien n'est exagéré.

J'ai pris connaissance de votre projet de vœu lors d'un Conseil précédent. Son adoption n'aurait pas été appropriée, car nous étions en train de mener des démarches. Nous pouvons désormais nous appuyer sur les six courriers adressés à Madame la ministre, qui sont restés sans réponse.

Madame TAILLE-POLIAN

Je souhaite que notre proposition alternative soit mise au vote. Elle consiste à limiter le texte au dernier paragraphe. Nous souhaitons également soutenir les parents qui sont mobilisés depuis des mois. Ils ont mené des recherches sociologiques pour démontrer à quel point les critères retenus par l'Education nationale ne coïncident pas avec la réalité des quartiers. Je ne souhaite pas proposer un report du vote car ces parents ont besoin du soutien du Conseil.

Madame LEYDIER

Je soutiens la proposition de Madame TAILLE-POLIAN. Ce texte ne me convient pas. Vous critiquez le gouvernement tout en cherchant à passer pour des « sauveurs d'enfants ». Ce problème concerne tous les enfants de Villejuif dont nous sommes les représentants. Or ils ne sont pas placés au cœur du texte. La proposition du groupe socialiste me semble plus logique.

Monsieur LIPIETZ

Un projet de vœu avait été reporté à deux reprises lors des deux précédentes séances. Ce report était motivé par le fait que des démarches étaient en cours. Le premier projet était agressif, ce qui ne coïncidait pas avec ces discussions. Celles-ci ont échoué. Il convient donc de changer de stratégie.

En revanche, je comprends que la mention du PEDT soit déplacée. Il n'est pas possible de donner *quitus* à ce travail à l'avance. Je propose d'amender le vœu en ce sens, en remplaçant la phrase concernée par : « *C'est dans cet esprit que la ville a entrepris la rédaction de son PEDT* ». Je n'accepte pas de ne plus critiquer le gouvernement. Que ce soit par les réductions de services publics ou les baisses de dotations de fonctionnement aux villes, la politique du gouvernement est totalement inacceptable.

Monsieur le Maire

Je propose de retenir l'amendement proposé par Monsieur LIPIETZ.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix

ADOPTION DU VŒU AMENDÉ, A LA MAJORITE
10 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

- Vœu sur le SAMI (Service d'Accueil Médical Initial), à l'initiative de l'Union Citoyenne

Monsieur OBADIA

« En juin 2015, la mairie du Kremlin-Bicêtre mettra fin à la subvention qu'elle octroyait au SAMI situé à Villejuif en réponse à la baisse des dotations de l'État. Ce vœu est proposé au Conseil Municipal de Villejuif afin de maintenir ce service public de qualité et d'en assurer un financement par une demande de subvention spécifique au Conseil Départemental du Val-de-Marne, à la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB), à la Métropole du Grand Paris et à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS).

Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins et les médecins libéraux sont tenus, par obligation déontologique et par mission de service public, de veiller à l'organisation de la permanence des soins pour assurer à nos concitoyens, en toutes circonstances et quelle que soit l'heure, un accès aux soins de santé.

Ainsi, tous les départements sont tenus de mettre en place un service de permanence des soins aux heures où les cabinets médicaux sont fermés. Les médecins libéraux assurent cette mission. Dans notre département du Val-de-Marne, ce service de garde est, entre autres, assuré de façon contractuelle par les 12 SAMI (Service d'Accueil Médical Initial) regroupés en association.

Leur but est d'assurer la permanence des soins par l'intermédiaire du service de régulation du SAMU, permettant de désengorger les urgences hospitalières de toutes les consultations d'urgence qui peuvent être prises en charge par le médecin généraliste de garde du SAMI, réduisant ainsi le temps d'attente des urgences relevant d'une vraie prise en charge hospitalière. Les médecins du SAMI accueillent le public le soir de 20 heures à 24 heures, les samedis après-midi de 16 heures à minuit ainsi que les dimanches et jours fériés de 8 heures à minuit.

Douze SAMI fonctionnent donc dans le Val-de-Marne les soirs et les week-ends. Le SAMI de Villejuif assure également les permanences de soins pour les habitants des villes du Kremlin-Bicêtre, de Cachan, d'Arcueil et de Gentilly.

La municipalité de Villejuif participe déjà financièrement au fonctionnement de son SAMI en mettant à disposition des médecins de garde un local de consultation nocturne. Les honoraires des médecins libéraux de garde sont quant à eux supportés par le régime d'assurance-maladie et bénéficient du tiers payant. Il n'existe aucun dépassement d'honoraires possible dans l'activité des médecins au sein des SAMI.

Ce vœu de la municipalité est l'expression de la fervente volonté de défense de ce service public à l'adresse de tous les administrés des villes citées précédemment.

Le SAMI répond aujourd'hui à un réel besoin puisque la fréquentation est en progression constante depuis 2010. Quelques chiffres : en 2014, le SAMI de Villejuif, c'est 3 924 consultations (3 600 en 2013), 42 % d'entre elles étant destinées à des non Villejuifois, 586 astreintes, une moyenne de 12 consultations le samedi, cinq chaque soir, et 23 les dimanches et jours fériés, la majorité des patients retournant à leur domicile par leurs propres moyens, confirmant ainsi la pertinence du dispositif.

En réponse à la crise économique et sociale, la mutualisation et la solidarité interurbaine s'avèrent aujourd'hui d'autant plus nécessaires. À Villejuif, la rémunération d'un « agent de sécurité » pendant les horaires d'activité du SAMI assure la sécurité et la tranquillité des praticiens pendant leur activité de soins, notamment la nuit. Cette sécurisation, indispensable au maintien de la permanence du SAMI fait partie intégrante de notre système de permanence des soins et, à ce titre, justifie le coût induit.

Fort de ces arguments, le Conseil municipal de Villejuif missionne le Maire pour solliciter le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, la Métropole du Grand Paris et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France afin de subventionner solidairement à hauteur de 60 000 euros en année pleine la rémunération du système de gardiennage pour assurer la sécurité des praticiens du SAMI pendant leurs gardes. La municipalité de Villejuif continuera pour sa part à contribuer à cette permanence des soins mise en place par l'association du SAMI en poursuivant sa mise à disposition pour les médecins de garde, du local de consultation situé dans le centre de santé municipal Pasteur à Villejuif. »

Monsieur LAFON

Ce vœu soulève des problèmes de compétence. La CAVB ne pourra pas intervenir car la santé ne relève pas de son champ. La Métropole du Grand Paris n'existe pas encore. Il risque donc de lui être difficile d'attribuer des moyens.

En conférence des présidents, il a été envisagé d'orienter ce vœu sur l'obligation de service, qui n'est pas faite aux villes mais bien aux médecins. Dans ce cadre, une organisation particulière a été mise en place dans le département. L'ARS bénéficie de ce service qui permet de décongestionner les urgences. Il apparaît plus souhaitable d'orienter ce vœu vers l'ARS. Si, demain, cette compétence devait relever de la Métropole, nous pourrions alors nous adresser à elle. Cependant, dans la situation actuelle, il paraît plus pertinent de réduire le vœu à une demande à l'ARS.

Madame CORDILLOT

Je soutiens la proposition de Monsieur LAFON. La santé, dans sa dimension curative, et la permanence de soin sont une compétence d'Etat. Certes, les collectivités sont attentives aux besoins de leurs administrés. Mais elles ne disposent pas de compétence particulière. Le Conseil général n'a qu'une compétence en matière de prévention, qu'il assure à travers les centres de PMI.

Je suis aussi très étonnée que ceux qui critiquent les croisements de compétences et les empilements nous proposent de solliciter diverses structures, dont la Métropole du Grand Paris qui sera amenée à se substituer à la CAVB.

Enfin, la baisse des dotations qui affectent les villes touche toutes les collectivités. Le département, alors qu'il subit une perte de dotations de 20 millions d'euros, voit ses dépenses considérablement augmenter dans le domaine social, en particulier au niveau du RSA, de l'accueil des enfants en souffrance et des jeunes majeurs. Il semble plus pertinent de s'en tenir à une demande adressée à l'ARS.

Monsieur BADEL

Je partage cette proposition. En conférence des présidents, nous étions arrivés à la conclusion qu'il était préférable de cibler l'ARS. Monsieur OBADIA avait mentionné l'existence d'un fonds qui pouvait être sollicité. Pour être efficace, je propose de recentrer le vœu sur l'ARS.

Monsieur OBADIA

Le fonds de l'ARS intéresse le développement du numérique dans la santé. Il est doté de 20 millions d'euros pour le Val-de-Marne.

Madame CORDILLOT a expliqué que la permanence des soins relevait du devoir de l'Etat. Or vous aviez mis en place un abondement au bénéfice du SAMI. Vous avez peut-être changé d'avis.

Nous souhaitons conserver le plus de possibilités de financement. Nous anticipons sur la Métropole. Cependant, la réponse à ce problème ne sera peut-être pas immédiate. La CAVB est concernée car les villes intéressées par le SAMI sont le Kremlin-Bicêtre, Cachan, Arcueil et Gentilly.

Le département compte 12 SAMI. Le cas échéant, si les autres SAMI font une demande identique, nous souhaitons pouvoir y être associés. Compte tenu des difficultés rencontrées, les SAMI de Vitry ou d'Ivry vont aussi être obligés de trouver des financements accessoires. Je souhaite maintenir ce vœu dans l'état car il prend en compte tous les acteurs intéressés.

Monsieur HAREL

Si la municipalité n'avait pas changé de couleur, le Kremlin-Bicêtre ne se serait probablement pas retiré de ce dispositif. Cette réaction pose des problèmes dans de nombreux dossiers.

Il convient de modifier le vœu pour bien préciser la cible des demandes. Après la Communauté d'agglomérations du Val-de-Bievre, je propose d'ajouter « *ou le futur Territoire* ». Il faut retirer la Métropole du Grand Paris, qui n'est absolument pas concernée.

Monsieur le Maire

Je propose de retenir l'amendement et de préciser « *ou le futur Territoire* ».

Monsieur LAFON

Même si les villes concernées appartiennent à son territoire, la CAVB ne pourra pas intervenir sur un domaine dont elle n'a pas la compétence.

Vous aviez évoqué l'ARS en conférence des présidents. Vous devez être plus clairs quant à votre stratégie. Si votre but est de faire adopter vos vœux par votre seule majorité sans écouter nos propositions, dites-le, car nous pourrions gagner du temps.

Monsieur LIPIETZ

Nous souhaitons que ce vœu soit adopté à l'unanimité. Nous croyions que vous considériez les collectivités territoriales comme des partenaires du SAMI. Votre proposition consiste à pointer l'Etat. Pour ce qui nous concerne, nous allons continuer à financer le SAMI.

Je pourrais multiplier les exemples de soutiens de la CAVB au niveau de la politique culturelle ou de l'économie sociale et solidaire, alors que ces domaines ne font pas partie de ses compétences propres. Dans le cadre du territoire, la CAVB va devoir redéfinir ses compétences associées. J'approuve la proposition d'amendement de Monsieur HAREL. Les collectivités locales doivent être capables d'apporter un soutien à l'infrastructure où une activité de santé est coordonnée.

Madame CORDILLOT

Il a été prétendu que nous ne serions pas favorables au maintien du SAMI. Je voudrais rappeler que nous avons mis en place le premier dispositif de ce type dans le Val-de-Marne. L'amicale des médecins n'était plus en capacité d'assurer les visites à domicile. Nous avons rencontré les médecins pour trouver des solutions et organiser une permanence médicale. Nous avons porté politiquement ce projet.

La première convention signée avec le Kremlin-Bicêtre permettait de répartir équitablement la charge entre les deux villes qui étaient les seules impliquées. Vous ne pouvez pas ignorer l'histoire. Aujourd'hui, le département compte 12 SAMI. Nous souhaitons que le SAMI continue à fonctionner. Après quelques années de fonctionnement, il est temps que l'Etat assume la pérennité du système.

Monsieur OBADIA

La participation des autres villes est fonction du nombre des patients concernés. Villejuif assume ainsi le coût le plus élevé.

Je note que vous mettez en œuvre une obstruction politicienne. Vous êtes favorable au SAMI. Vous le subventionniez précédemment, mais désormais il faudrait se tourner vers l'Etat. Votre attitude ne vise pas à défendre les intérêts des Villejuifois.

Monsieur le Maire

Je propose de retenir la proposition d'amendement de Monsieur HAREL.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

ADOPTION DU VŒU AMENDÉ, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
*10 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mmes KADRI, LEYDIER,
MM. BADEL, GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)*

- Vœu pour la reconnaissance et l'instauration d'un lieu de mémoire à Villejuif des massacres du 8 mai 1945 à l'initiative du Parti de Gauche

Et

- Vœu pour la reconnaissance des massacres du 8 mai 1945 à l'initiative de l'Union Citoyenne

Monsieur le Maire

Concernant le dernier vœu, une première version avait été déposée par le Parti de Gauche. A l'issue des échanges, l'Union Citoyenne a proposé une seconde version. L'initiative de ce vœu appartient néanmoins à Madame LEYDIER. Ce vœu est identique à celui qu'a adopté le Conseil de Paris.

Madame LEYDIER

« Pour la reconnaissance et l'instauration d'un lieu de mémoire à Villejuif des massacres du 8 mai 1945

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses milices coloniales, composées de civils d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat soixante-dix ans plus tard, le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts et les travaux de la très grande majorité des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement,

Considérant que depuis soixante-dix ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français,

Considérant que reconnaître ce massacre commis par l'Etat français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne saurait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite « européenne », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'Etat Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil Municipal de Villejuif émet le vœu que le maire de Villejuif:

•interpelle François Hollande afin que l'Etat Français reconnaisse officiellement les massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, décrète l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, • s'engage à l'instauration d'un lieu du souvenir à Villejuif à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, à définir avec les associations œuvrant pour la reconnaissance de ces massacres, comme ce fut en le cas en 2012 pour le lieu de mémoire des victimes du 17 octobre 1961. »

Monsieur le Maire

Je propose à Monsieur LIPIETZ de lire la deuxième version du vœu.

Monsieur LIPIETZ

Le vœu est exactement le même au niveau des considérants. La différence se restreint aux termes du vœu émis par le Conseil.

« Sollicite le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire et le Président de la République pour la reconnaissance par l'Etat des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, et sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements. »

Monsieur OBADIA

Le vœu de la ville de Paris comportait un autre paragraphe qui précisait qu'elle souhaitait organiser une conférence avec des historiens sur ce thème en 2016. La seule autre différence tient au lieu de souvenir.

Monsieur BADEL

Je m'interroge sur ce vœu. Je ne pense pas qu'il appartienne au Conseil municipal de se déterminer sur de telles questions. Il revient aux historiens de déterminer les faits. Or ce travail n'a pas encore totalement abouti à ce jour. Le vœu, tel qu'il est rédigé, ne décrit pas les faits et leur chronologie tels qu'ils se sont passés.

En revanche, je n'ai aucune difficulté à condamner ce massacre. Je souhaite que l'on reconnaisse tous les massacres commis par les différentes parties impliquées dans la guerre d'Algérie.

Je m'abstiendrai. Ce vœu ne me paraît pas présenter les faits d'une manière suffisamment respectueuse de l'histoire pour qu'il participe à un travail mémoriel que je défends.

Monsieur le Maire

Je confirme que des groupes d'historiens s'opposent encore sur ce sujet.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous soutiendrons le vœu dans la version déposée par le Parti de Gauche comme dans la seconde version. Nous sommes favorables à l'instauration du lieu du souvenir.

En décembre 2012, le Président François Hollande a prononcé un discours très important devant le Parlement algérien, en reconnaissant les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien pendant 132 ans, ainsi que les massacres du 8 mai 1945. Nous sommes favorables à une reconnaissance plus formelle.

S'agissant de l'instauration du lieu du souvenir, à l'heure où certaines villes débaptisent des lieux publics pour leur donner des noms de combattants de l'OAS, je serai heureuse que Villejuif instaure un lieu pour commémorer les événements du 8 mai 1945, que ce soit la joie à Paris et l'horreur à Sétif.

Monsieur LECAVELIER

Il a été rappelé que, dans la mesure du possible, il était préférable de présenter les vœux lors de la conférence des présidents, afin qu'ils puissent être discutés et que chacun puisse les soutenir. Je souhaite que ce fonctionnement soit respecté lorsque le vœu n'a pas un caractère d'urgence.

Par ailleurs, je souhaite formuler des propositions d'amendement. Sera-t-il possible d'en tenir compte avant de soumettre le vœu au vote ?

Monsieur le Maire

Je propose de donner la parole à tous les élus qui le souhaitent. Je note que, d'une part, il est question d'un vœu qui serait adressé à l'extérieur. D'autre part, on propose d'instaurer un lieu de mémoire, qui relève plutôt d'une délibération du Conseil. On pourrait imaginer que ce lieu évoque tous les massacres liés à la colonisation.

Je souhaite écouter toutes les demandes. Si de nombreuses modifications étaient proposées, j'inviterai des représentants de chacun des groupes à échanger pour aboutir à un vœu qui puisse recueillir une adhésion unanime.

Monsieur LECAVELIER

Je propose trois amendements. Le vœu ayant été initié par Madame LEYDIER, je propose qu'il soit intitulé : « *Vœu du Conseil municipal de Villejuif, présenté par Madame LEYDIER du Parti de Gauche* ».

Monsieur BADEL a rappelé les discussions que suscitent ces événements. Le texte dit : « *Le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts.* » Je propose de supprimer cette phrase qui ne semble pas utile au contenu du texte.

Enfin, le vœu proposé par la Ville de Paris mentionne l'organisation d'une conférence. Je souscris à ce genre d'événements qui permet de débattre des questions soulevées par Monsieur BADEL. Je propose que nous reprenions cette idée, en ajoutant : « *Dans cet esprit, le Conseil municipal propose l'organisation de conférences ou de débats avec des historiens, dans l'esprit du colloque « le 8 mai 1945 à Sétif et Guelma » qui s'est tenu le 6 mai 2009 à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris* ».

Madame GANDAIS

Il est question d'élargir la démarche du souvenir à celles et ceux qui auraient pu être oubliés. J'approuve la démarche de Madame LEYDIER. J'approuve la démarche de l'Union Citoyenne qui souhaite honorer ces mémoires dans les cérémonies commémoratives de la fin de la Seconde Guerre mondiale. J'approuve ces démarches pour honorer les victimes maltraitées, martyrisées, tuées, du fait des situations coloniales, tous ces sujets de la France colonisée qui ont payé deux fois, étant victimes de la colonisation et victimes de la barbarie pendant la guerre.

Dans ce cas, j'aimerais que l'on n'oublie personne, et que l'on élargisse cette démarche à l'ensemble des victimes de la colonisation dans ces périodes de guerre. Parmi les colonisés, je voudrais que l'on n'oublie pas les Vietnamiens et les Français en poste au Vietnam. Ils ont subi la barbarie des Japonais, alliés de l'Axe et du régime de Vichy pendant la Deuxième Guerre mondiale. Pour le peuple colonisé vietnamien, la peine a été double, voire triple. Il a été victime du régime colonial, victime du régime de Vichy. Les Vietnamiens et les Français en poste au Vietnam ont aussi résisté. Ils ont été victimes des Japonais qui ont pris la totalité du pouvoir au moment du coup de force du 9 mars 1945 qui a fait 3 000 morts du côté français.

Pour eux, la guerre ne s'est pas arrêtée le 8 mai. Elle s'est poursuivie dans des conditions terribles, avec une famine organisée, provoquée par le détournement des récoltes de riz par les Japonais, qui a fait des centaines de milliers de morts (près de deux millions selon certaines sources). Pour eux, la guerre ne s'est achevée qu'avec la capitulation des Japonais en septembre 1945, après que le général Leclerc a signé en deux temps l'armistice, le 2 septembre sur le Missouri en rade de Tokyo, et le 12 septembre à Singapour.

La résistance au Vietnam a eu lieu aussi. Les Français coloniaux, en poste au Vietnam, ont également été poursuivis, emprisonnés, maltraités par le régime de Vichy, quand ils prenaient le parti de la France Libre. Ce fut le cas de mon grand-père, ingénieur en chef des travaux publics en Indochine. Il a été emprisonné dans des conditions terribles pour avoir refusé de collaborer et de rejoindre les rangs de la Milice. Quand il a été libéré, il pesait 45 kg.

Qui s'en souvient aujourd'hui ? Comme en Algérie, beaucoup de Vietnamiens crurent que leur participation à la lutte contre l'Axe leur vaudrait le respect de la République et le droit à l'indépendance. Mais la République française et les alliés ignorèrent cette aspiration, ouvrant la voie à un nouveau cycle de guerres.

Monsieur le Maire, ils sont nombreux aujourd'hui, les descendants des Vietnamiens colonisés qui sont arrivés en France par vagues successives. Je pense à ma mère, enfant métisse qui a rejoint la France à l'âge de 11 ans sur le porte-avions Le Béarn en août 1946. Je pense aux boat people, arrivés en France après la chute de Saïgon en 1975. Je pense à tous les Vietnamiens qui sont aujourd'hui intégrés ici, descendant des Vietnamiens qui ont travaillé pour la France coloniale, qui ont résisté pour la France, qui ont été martyrisés pour la France ou par l'Etat français, qui sont morts pour la France.

Je vous demande aussi d'interpeller le président de la République afin que le 2 septembre soit déclaré officiellement un jour à la mémoire du Vietnam. Et je vous demande que nous puissions installer à Villejuif une plaque à leur mémoire. Car le silence et la discrétion de ce peuple intégré en France ont peu d'équivalent dans les anciens peuples colonisés par la France.

Monsieur HAREL

Ce sujet est complexe. Je voudrais faire le lien entre la demande de Monsieur BADEL et les propos de Madame GANDAIS. J'attends avec impatience que l'on puisse célébrer les victimes du communisme. On ne les compte plus, que ce soit en Asie, en URSS ou en Corée du Nord. Si nous voulons traiter de toutes les dérives, il n'est pas possible de se limiter à celles qui nous dérangent le moins.

Monsieur YEBOUET

La phrase suivante est très claire : « *Considérant que Monsieur François Hollande, lors de sa campagne électorale, avait promis que l'Etat français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux.* » Les crimes coloniaux ne se limitent pas à l'Algérie. Tous les colonisés ont subi ces crimes. Mon grand-père a fait la guerre en France. Après avoir défendu le drapeau français, de retour en Côte d'Ivoire, il a été condamné aux travaux forcés pour payer les impôts. Ceux qui s'y opposaient ont été fusillés.

Aujourd'hui, l'idée n'est pas de reconnaître chacun dans ses spécificités mais de formuler un message qui englobe l'ensemble des colonisés. Si le vœu reste en l'état, je ne voterai pas favorablement.

Monsieur LAFON

Je comprends chaque prise de position. Cependant, nous devons nous prononcer sur un vœu. Il sera possible d'examiner d'autres vœux dans le futur.

Monsieur le Maire

Je vous propose que chaque groupe désigne un représentant pour échanger sur les modifications à apporter à ce vœu. Compte tenu des différentes prises de parole, il paraît important que nous puissions porter un vœu faisant l'unanimité.

Pour réagir à la deuxième partie du vœu de Madame LEYDIER qui porte sur l'instauration d'un lieu de souvenir, je propose que le groupe réfléchisse à la mise en place d'un lieu qui traite de la colonisation de manière générale et qui permette à tous ceux qui ont été victimes de la colonisation d'avoir un lieu de recueillement. Je propose donc que ce groupe puisse travailler à une délibération qui sera soumise à un prochain Conseil municipal.

Madame LEYDIER

Chaque fois que vous avez annoncé la mise en place d'un groupe de travail, il ne s'est jamais réuni. Je suis parfaitement d'accord avec l'idée d'un lieu de mémoire destiné à toutes les victimes de la colonisation. Cependant, je veux savoir qui composera le groupe de travail.

Monsieur le Maire

Je propose que le groupe soit composé des membres de la conférence des présidents et de Monsieur HAREL.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous traitons de deux sujets. Le 8 mai 1945 représente une problématique particulière. Nous fêtons la libération de la France. Or, le même jour, cet événement en Algérie porte une symbolique particulière. Je serai favorable à ce que nous puissions nous exprimer sur ce vœu, ce qui n'empêche pas de lancer une réflexion plus globale. Comme l'ont montré différents témoignages, l'histoire de la colonisation nous touche tous. Ces deux questions ne sont pas contradictoires. Je pense cependant que la date du 8 mai, qui est un jour férié, représente une dimension particulière.

Monsieur le Maire

Je propose que le groupe de travail réfléchisse à un lieu de mémoire pour les victimes de la colonisation.

Le vœu n'est pas mis aux choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 50

Franck LE BOHELLEC



Maire

Alain LECAVELIER

Secrétaire de Séance

